

**HONDURAS :  
ATTEINTE À LA DÉMOCRATIE**

**RAPPORT DU GROUPE D'ORIENTATION  
POLITIQUE POUR LES AMÉRIQUES  
DU CCCI ET RECOMMANDATIONS  
À L'INTENTION DU GOUVERNEMENT  
DU CANADA**

**AVRIL 2010**

Le Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA) est un Groupe de travail du Conseil canadien pour la coopération internationale (CCCI). Le Groupe compte parmi ses membres des ONG d'action humanitaire et de développement international, des groupes pour la défense des droits, des syndicats, des établissements de recherche et des groupes de solidarité et d'allégeance religieuse, et des groupes de femmes.

Le GOPA offre un lieu pour la réflexion collective et la coordination de l'élaboration de politiques, comme le dialogue et la représentation avec le gouvernement canadien, d'autres gouvernements et d'autres instances décisionnelles.

Ce document peut être reproduit intégralement ou partiellement et utilisé à des fins non lucratives, pour autant qu'il soit indiqué clairement que le CCCI en est la source. L'utilisation intégrale ou partielle de ce document à des fins commerciales est interdite sans l'assentiment écrit du CCCI.

Pour de plus amples renseignements, communiquer avec :

Conseil canadien pour la coopération internationale  
450, rue Rideau, bureau 200, Ottawa (Ontario) K1N 5Z4  
613-241-7007 • [info@ccic.ca](mailto:info@ccic.ca) • [www.ccic.ca](http://www.ccic.ca)

Tous droits réservés.

© Conseil canadien pour la coopération internationale 2010

## TABLE DES MATIÈRES

<b>SOMMAIRE .....</b>	<b>1</b>
Réconciliation nationale.....	2
Secteur privé et droits de la personne .....	3
Rôle du Canada et de l'Organisation des États américains .....	4
 <b>RECOMMANDATIONS : 2010 ET ANNÉES SUBSÉQUENTES.....</b>	<b>6</b>
 <b>1.0 INTRODUCTION .....</b>	<b>10</b>
 <b>2.0 CONTEXTE DE LA CRISE.....</b>	<b>12</b>
2.1 Signification d'une assemblée constituante pour de nombreux Honduriens .....	13
 <b>3.0 PRESSIONS DANS UN MARCHÉ ÉMERGENT :</b>	
<b>SITUATION ÉCONOMIQUE ET INVESTISSEMENTS AU HONDURAS .....</b>	<b>14</b>
3.1 Droits de la personne et des entreprises lors du coup d'État.....	16
 <b>4.0 VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE LORS DU COUP D'ÉTAT .....</b>	<b>18</b>
4.1 Violence sexiste.....	20
4.2 Violations envers d'autres groupes .....	21
4.3 Violations des droits des travailleurs.....	22
4.4 Contrôle des médias et atteintes à la liberté d'expression.....	23
4.5 Conflits territoriaux et déplacements de population après le coup d'État .....	24
 <b>5.0 RÉACTION INTERNATIONALE ET</b>	
<b>RÔLE DU GOUVERNEMENT CANADIEN .....</b>	<b>25</b>
5.1 Le Canada et les élections de novembre 2009 .....	27
5.2 Défis en 2010 pour les nouvelles autorités du Honduras .....	30
 <b>ANNEXE I</b>	
<b>L'ÉLÉMENT DÉCLENCHEUR : QUESTION DU SONDAGE D'OPINION</b>	
<b>DU 28 JUIN 2009 SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE .....</b>	<b>31</b>



# HONDURAS : ATTEINTE À LA DÉMOCRATIE

## SOMMAIRE

*Ce rapport du Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA) porte sur le coup d'État au Honduras, les principales questions relatives à la démocratie et aux droits de la personne et le rôle du Canada. Il traite plus précisément des efforts diplomatiques du Canada pendant la crise et du rôle des investisseurs et des dirigeants d'entreprises canadiens dans ce pays avant et pendant le coup. On y présente des recommandations quant aux mesures que le gouvernement canadien doit mettre en œuvre pour permettre un véritable retour à la démocratie et renforcer l'ordre constitutionnel de manière à favoriser le respect des droits des citoyens du Honduras et la satisfaction de leurs besoins en matière de développement.*

Le coup d'État du 28 juin 2009 au Honduras constitue une crise extrêmement grave sur le plan de la gouvernance démocratique dans l'hémisphère. Les pressions continues de nombreux citoyens honduriens et de la communauté internationale n'ont pas permis de rétablir l'ordre constitutionnel avant les élections du 29 novembre et la passation des pouvoirs en janvier 2010.

Bien que les autorités du Honduras aient voulu convaincre du retour progressif « à la normale » après la passation des pouvoirs, le pays demeure profondément divisé. Il est également évident que la crise démocratique sévit toujours au Honduras. Le pays est encore gouverné par les instigateurs du coup d'État et pas une seule mesure significative n'a été adoptée pour sanctionner les institutions impliquées dans cet acte et dans les événements qui ont suivi ou pour corriger leurs erreurs. Aucune sanction n'a été prise contre les auteurs de graves violations des droits de la personne, notamment des agressions de leaders sociaux. Ainsi prévaut l'impunité.

Les Honduriens pourraient très bien connaître une recrudescence du conflit au cours des prochaines années. Le décret d'amnistie adopté le 26 janvier par le Congrès national du Honduras, qui coïncidait avec l'investiture de Porfirio Lobo Sosa, a soulevé de sérieuses préoccupations au sein de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). Depuis, la Commission presse les autorités du Honduras de revoir le décret en tenant compte des obligations de l'État découlant des traités internationaux, et particulièrement de l'obligation d'enquêter sur les violations graves des droits de la personne et de les punir. La CIDH souligne que, dans la pratique, l'application des lois d'amnistie a nui aux enquêtes sur ces violations ainsi qu'aux poursuites judiciaires et à l'imposition de sanctions contre les responsables, ce qui a favorisé l'impunité<sup>1</sup>.

La plupart des analystes s'entendent pour dire que les récents événements au Honduras ont des répercussions considérables à l'échelle régionale. En effet, l'incapacité de la région de garantir la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit au Honduras crée un précédent inquiétant qui risque d'affaiblir la démocratie dans les autres pays du continent. La crise pose un défi particulier pour le Canada étant donné qu'il a fait des Amériques une priorité de la politique

<sup>1</sup> Commission interaméricaine des droits de l'homme. *IACHR expresses concern about amnesty decree in Honduras* (communiqué n° 14/10), Washington, D.C., OEA, 3 février 2010, [en ligne].  
[\[http://www.cidh.org/Comunicados/English/2010/14-10eng.htm\]](http://www.cidh.org/Comunicados/English/2010/14-10eng.htm)

étrangère du pays et que la promotion de la gouvernance démocratique constitue la pierre angulaire de la stratégie du Canada pour les Amériques. Le Honduras est également le seul pays prioritaire d'Amérique centrale à recevoir de l'aide étrangère du gouvernement canadien et figure depuis peu sur la liste des 20 pays prioritaires pour l'attribution de l'aide au développement international.

La relation qu'entretient le Canada avec le Honduras est importante pour la société civile. Les organisations de la société civile (OSC) du Canada qui forment le Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA) du CCCI ont bâti depuis longtemps des partenariats avec des organisations du Honduras, notamment des syndicats, des groupes religieux, des groupes de femmes, des organisations communautaires et des ONG. Les membres du GOPA surveillent de près la situation au Honduras et ont envoyé plusieurs délégations dans le pays avant et après le coup d'État.

### **Réconciliation nationale**

Malgré la nature très controversée des élections de novembre, le Canada a rapidement reconnu la victoire de Porfirio Lobo Sosa et s'est engagé à soutenir sa prétendue détermination d'instaurer un processus de réconciliation nationale, notamment par la création d'une « commission de la vérité ». Toutefois, le Canada n'a fait aucune déclaration publique en ce qui concerne la nature problématique du décret d'amnistie et n'a pas demandé que les responsables du coup d'État rendent compte de leurs actes pour avoir renversé l'ordre démocratique.

L'idée de créer une commission de la vérité au Honduras est née du dialogue de Guaymuras et faisait partie de l'accord Tegucigalpa-San Jose. Son objectif de départ était de faire la lumière sur les actes perpétrés avant et après le 28 juin 2009 et de déterminer ceux qui ont mené au coup

*Au cours des 100 premiers jours ayant suivi le coup d'État seulement, le Comité des familles de détenus et de disparus du Honduras (COFADEH), un groupe de défense des droits de la personne, a répertorié 4 234 violations et affirme que ce nombre ne constitue que la pointe de l'iceberg.*

*Source : COFADEH 2009. Second Summary Report of Human Rights Violations Since the Coup.*

d'État afin d'éviter qu'ils se reproduisent. Toutefois, la Commission de la vérité fait déjà l'objet de critiques, car elle a été créée sans que la société civile ne soit consultée et sans véritable intention de veiller à ce que les auteurs du coup d'État et des violations des droits de la personne soient tenus responsables de leurs actes. La Commission de la vérité est mise sur pied à un moment où se commettent de graves violations des droits de la personne en toute impunité, ce qui remet en question la volonté politique d'établir un processus crédible visant à rechercher la vérité et la réconciliation et à garantir la sécurité des personnes qui souhaiteraient témoigner maintenant.

La période de quatre mois prévue pour les activités de la Commission constitue une autre préoccupation majeure, car elle s'avère insuffisante considérant l'ampleur des violations perpétrées.

Après le coup d'État du 28 juin, la CIDH, Amnistie internationale et nombre d'organismes de défense des droits ont présenté des rapports dénonçant la suspension des droits constitutionnels, la censure, les attaques contre les moyens de diffusion des médias, la répression des manifestations pacifiques, la détention arbitraire de milliers de personnes, les traitements cruels, inhumains et dégradants, la violence policière et les assassinats. Certains rapports révélaient également que ces actes visaient souvent certains groupes vulnérables précis et faisaient état de leurs répercussions. Parmi ces groupes, citons les personnes d'origine nicaraguayenne, les Garifuna (communauté afro-hondurienne), les femmes et les jeunes opposés au coup d'État, les journalistes, les enseignants, les syndicalistes ainsi que les membres des communautés lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre (LGBT).

### **Secteur privé et droits de la personne**

Le coup d'État et les événements qui ont suivi ont soulevé de graves préoccupations quant à l'influence qu'exercent les grandes entreprises et les investisseurs sur la gouvernance, les droits de la personne et les institutions démocratiques.

Au cours des mois ayant précédé le coup d'État, les investisseurs étrangers, y compris les investisseurs canadiens, s'interrogeaient de plus en plus sur la vitesse à laquelle le Honduras devait ouvrir ses marchés fragiles et les conditions à préconiser pour le faire.

Bien que la couverture médiatique des événements du 28 juin ait principalement porté sur l'initiative du président Zelaya d'organiser un référendum facultatif sur la future réforme constitutionnelle, les facteurs économiques étaient tout aussi importants dans la montée des tensions entre Zelaya et les différents secteurs d'influence à l'intérieur et à l'extérieur du pays.

Certaines des critiques les plus sévères à l'endroit du président Zelaya provenaient du secteur privé du Honduras. Des fédérations d'entreprises comme le Conseil de l'entreprise privée du Honduras (COHEP) et l'Association nationale des industries du Honduras (ANDI) ont fortement appuyé le coup d'État et ont fait pression sur Washington pour qu'aucune sanction ne soit imposée au pays<sup>2</sup>.

Le Canada se classe au deuxième rang des principaux investisseurs au Honduras. Les investissements canadiens s'intéressent principalement aux secteurs des mines et des télécommunications. Dans le contexte de récession mondiale, ces secteurs étaient de ceux qui exerçaient le plus de pressions pour influencer sur l'élaboration des politiques honduriennes. Des entreprises canadiennes ont pris part à des campagnes orchestrées, avec d'autres sociétés et des multinationales, y compris des tactiques telles que le gel des investissements. Une société minière canadienne faisait partie d'un consortium de cinq entreprises ayant apparemment proposé d'investir 1,75 milliard de dollars avant le coup d'État si le Honduras acceptait d'abroger le décret de l'Exécutif de 2006 interdisant les nouvelles concessions minières, et de rendre le climat plus favorable aux investissements étrangers<sup>3</sup>.

<sup>2</sup> The Associated Press. « U.S. increases pressure on Honduran coup Leaders », *CBC News*, 20 juillet 2009. [en ligne]. [<http://www.cbc.ca/world/story/2009/07/20/honduras-coup.html>]

<sup>3</sup> « Ofrecen inversión de \$1,750 millones », *El Heraldo*, 11 décembre 2008, [en ligne]. [<http://www.heraldo.com/index.php/Pa%C3%ADs/Ediciones/2008/12/12/Noticias/Ofrecen-inversion-de-1-750-millones>]

Malgré tout, et en réponse aux vastes mouvements populaires réclamant une réforme, le président Zelaya a soumis au Congrès en mai 2009 un projet de loi comprenant entre autres une réforme fiscale qui permettrait à l'État de tirer des revenus de l'industrie minière, l'interdiction d'exploiter des mines à ciel ouvert, l'obligation d'obtenir l'approbation de la communauté avant d'octroyer des concessions minières et l'interdiction d'utiliser des substances toxiques comme le cyanure et le mercure. Le vote devait avoir lieu le 16 août 2009.

Après le coup d'État – la forme la plus extrême de rejet des principes fondamentaux de la Charte démocratique interaméricaine, du droit international et des normes en matière de droits de la personne – les sociétés canadiennes interrogées par les médias ont affirmé que les affaires suivaient leur cours normal au Honduras<sup>4</sup>. Par exemple, alors que de nombreux gouvernements et institutions multilatérales avaient gelé les fonds et imposé des sanctions contre le gouvernement de fait dirigé par Roberto Micheletti, un exportateur de textiles basé à Montréal, Gildan Active Wear, et une délégation de Canadiens intéressés par l'exploitation de mines de métal ont indiqué qu'ils avaient l'intention d'intensifier leurs activités dans le pays<sup>5</sup>.

Pendant ce temps, le coup d'État avait fait reculer les importants progrès réalisés pour la résolution pacifique et légale des conflits opposant la paysannerie aux puissantes sociétés immobilières en ce qui concerne l'accès aux titres fonciers. En effet, de violents affrontements et de graves violations des droits de la personne ont été commis en région rurale, notamment dans la vallée de l'Aguán, où des militaires et la police ont évincé des familles de paysans de leurs terres ancestrales en dépit des accords conclus avec le gouvernement Zelaya sur l'examen des revendications territoriales<sup>6</sup>.

## **Rôle du Canada et de l'Organisation des États américains**

Tout au long de la crise, les diplomates canadiens ont joué un rôle actif dans les forums multilatéraux. Le GOPA a appuyé le Canada, qui a condamné le coup, d'abord dans un communiqué du ministre Kent, puis dans le cadre de sa participation à divers forums internationaux, notamment au groupe du G16, qui réunit les pays donateurs. Toutefois, le GOPA s'est alarmé des nombreuses déclarations publiques des représentants du Canada qui rendaient sa

---

<sup>4</sup> P. Koven. « Canadian miners unfazed by Honduras coup », *Financial Post*, 1<sup>er</sup> juillet 2009, [en ligne]. [\[http://www.nationalpost.com/m/story.html?id=1749647\]](http://www.nationalpost.com/m/story.html?id=1749647)

<sup>5</sup> Martin Landry, analyste en valeurs mobilières chez Desjardins, a confirmé au National Post les plans de Gildan d'augmenter la production de t-shirts, de chaussettes et de sous-vêtements dans le pays et a affirmé que « le président Zelaya s'était aliéné les membres du Congrès du Honduras en se joignant à l'Alternative bolivarienne pour les Amériques (ALBA), une alliance dirigée par le président vénézuélien Hugo Chavez réunissant des pays latino-américains de gauche ». M. Landry a également affirmé que Gildan pourrait tirer profit du coup d'État s'il favorisait la mise en place d'un gouvernement plus ouvert au secteur des affaires.

J. Ratner. « Honduras coup could bring more business-friendly government », *National Post*, 30 juin 2009, [en ligne]. [\[http://network.nationalpost.com/np/blogs/tradingdesk/archive/2009/06/30/Honduras-coup-could-bring-more-business-friendly-government.aspx#ixzz0T07iVtHZ\]](http://network.nationalpost.com/np/blogs/tradingdesk/archive/2009/06/30/Honduras-coup-could-bring-more-business-friendly-government.aspx#ixzz0T07iVtHZ)

W. Mejia. « Inversionistas de Canadá vienen a Honduras », *El Heraldito*, 19 août 2009, [en ligne]. [\[http://www.heraldito.com/Ediciones/2009/08/20/Noticias/Inversionistas-de-Canada-vienen-a-Honduras\]](http://www.heraldito.com/Ediciones/2009/08/20/Noticias/Inversionistas-de-Canada-vienen-a-Honduras)

<sup>6</sup> G. Trucchi. « Palma Africana y Garrote. Asesinatos, secuestros, torturas y desalojos en la nueva era de 'Pepe' Lobo », *Adital/Rel-UITA*, 17 février 2010, [en ligne]. [\[http://www.adital.com.br/site/noticia.asp?lang=ES&cod=45155\]](http://www.adital.com.br/site/noticia.asp?lang=ES&cod=45155)

position officielle ambiguë et affaiblissaient du coup le consensus international, réduisant ainsi la capacité de la communauté internationale d'inciter le régime nouvellement en place à redonner le pouvoir au président élu démocratiquement. Par exemple, pendant que les négociations visant à convaincre les deux parties de signer les accords de San José progressaient très difficilement, les médias ont rapporté que la « proposition des États-Unis, du Canada, du Costa Rica, des Bahamas et du Pérou de retirer le retour au pouvoir du président Zelaya de la liste des conditions préalables à des élections légitimes avait affaibli le consensus de l'Organisation des États américains (OEA) sur la résolution de la crise au Honduras »<sup>7</sup>.

La promotion des accords de San José n'exigeant pas le retour au pouvoir du chef d'État élu démocratiquement, envoi aux autres pays le message très inquiétant que les coups d'État n'ont pas à être renversés, qu'il est concevable de démettre par la force un président de ses fonctions et de le remplacer.

Le coup d'État et les événements qui ont suivi ont également soulevé des questions quant à la capacité actuelle des organisations multilatérales comme l'OEA à défendre les principes fondamentaux de la démocratie constitutionnelle. La divergence d'opinions au sein de l'OEA, particulièrement sur les questions entourant la nécessité de rendre le pouvoir au président élu démocratiquement, a nui à la cohérence et à l'uniformité du message véhiculé. Par conséquent, la capacité de l'OEA à appliquer tous ses protocoles, qui aurait pu contribuer à mettre fin à la situation, s'en est trouvée affaiblie.

Après les élections controversées, qui se sont déroulées en l'absence d'observateurs électoraux officiels et où un seul parti a pu mener librement sa campagne (Carlos H. Reyes, le principal candidat à l'opposition, a passé la majeure partie de la campagne électorale à se rétablir après avoir été violemment battu par des policiers honduriens), le Canada a été l'un des seuls pays à déclarer que les élections semblaient « s'être déroulées librement et de façon juste »<sup>8</sup>. La déclaration du Canada n'était pas seulement diamétralement opposée à celles des pays du Mercosur et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes; elle ne tenait pas compte des violations flagrantes et continues des droits politiques et des autres droits de la personne.

Par exemple, la CIDH a constaté que les restrictions à l'exercice de la charge publique avaient toujours cours après le coup d'État dans les trois branches du gouvernement, notamment les menaces et les attaques envers les membres du Congrès, le remplacement des maires au pouvoir par des militaires et la destitution des représentants de l'État jugés en opposition avec le coup<sup>9</sup>.

---

<sup>7</sup> P. Markey. « Honduran police crackdown, but pressure mounts », *Reuter*, 30 septembre 2009, [en ligne]. [\[http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/N3095905.htm\]](http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/N3095905.htm)

<sup>8</sup> Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Le Canada félicite le peuple hondurien à l'issue des élections*, (communiqué n° 364), 1<sup>er</sup> décembre 2009.

<sup>9</sup> Pendant sa visite sur le terrain, la Commission a confirmé avoir observé de graves violations des droits politiques au Honduras, soulignant que les autorités de fait perpétreraient de graves violations, de fait et de droit, des droits politiques, et en particulier des droits associés à l'exercice de la charge publique et à la participation politique.

Commission interaméricaine des droits de l'homme. *Honduras: Human Rights and the Coup D'état* (OEA/Ser.L/V/II. Doc. 55), Washington, D.C., OEA, 2009.

La déclaration du gouvernement canadien à la suite des élections a isolé le Canada avec les États-Unis et une poignée d'autres États. Cette déclaration, ajoutée à l'ambiguïté inquiétante des points de vue du Canada concernant les droits du président Zelaya et la culpabilité des personnes qui ont perpétré le coup d'État, a sapé la vision du Canada, énoncée dans la stratégie du Canada pour les Amériques, de favoriser la gouvernance démocratique et de « renforcer davantage les institutions, les pratiques et les principes démocratiques qui défendent la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit »<sup>10</sup>.

Le gouvernement canadien peut encore offrir un soutien important à la lutte pour la démocratie au Honduras, mais il doit être prudent en raison de ses récents faux pas. Comment le Canada réussira-t-il à exprimer clairement son appui à une vaste participation citoyenne dans l'élaboration de plans socioéconomiques et la promotion de réformes politiques respectueuses des principes démocratiques?

## **RECOMMANDATIONS : 2010 ET ANNÉES SUBSÉQUENTES**

Selon la gravité de la crise, ainsi que notre connaissance de l'histoire du pays et de ses partenariats de longue date, le GOPA a formulé les recommandations suivantes quant aux mesures que le gouvernement canadien doit mettre en œuvre pour permettre un véritable retour à la démocratie et renforcer l'ordre constitutionnel de manière à favoriser le respect des droits des citoyens du Honduras et la satisfaction de leurs besoins en matière de développement.

Le Groupe d'orientation politique pour les Amériques exhorte le Canada à prendre les cinq mesures suivantes :

### **1. Mettre en place les bases pour un retour à la paix et à la démocratie.**

Le Canada doit exiger des autorités du Honduras qu'elles adoptent immédiatement des mesures ayant les objectifs suivants :

- Abroger toutes les lois, les décrets et les décrets-lois adoptés par les autorités de fait.
- Mettre fin immédiatement à l'intimidation, aux arrestations arbitraires, aux disparitions, à la torture et aux assassinats de personnes et de groupes et libérer les personnes emprisonnées arbitrairement pour s'être opposées au coup d'État.
- Restaurer intégralement la liberté d'expression et veiller à ce que les journalistes, les partis d'opposition et les opposants puissent exprimer leur désaccord en toute sécurité. Rouvrir tous les médias, mettre fin aux attaques, au vandalisme, aux fermetures et aux saisies envers leurs moyens de diffusion.
- Consigner les forces armées dans leurs casernes et permettre aux forces de police de reprendre leurs fonctions ayant trait à l'application de la loi.

---

<sup>10</sup> Gouvernement du Canada. *Le Canada dans les Amériques*. (Catalogue n° FR5-41/1-2009, ISBN 978-0-662-06708-5) Ottawa, Canada, 2009.

- ❑ Ramener les populations déplacées et annuler le transfert des terres des groupes paysans et des coopératives effectué par les militaires et la police depuis le coup d'État et régler les conflits de propriété foncière avec tous les intervenants, de concert avec l'Institut agraire national.
- ❑ Faire respecter les obligations découlant des traités internationaux pour assurer la protection des droits économiques, sociaux et culturels et des droits civils et politiques. Porter une attention particulière aux groupes vulnérables comme les enfants, les immigrants, les femmes, les Afro-hondurien, les Autochtones et la communauté LGBT.

**2. Exiger des autorités du Honduras qu'elles mettent fin à l'impunité et veillent à ce que les auteurs du coup d'État et des violations des droits de la personne rendent compte de leurs actes.**

Le Canada doit inviter instamment les autorités du Honduras à entreprendre ce qui suit :

- ❑ S'assurer que les violations des droits de la personne ne demeurent pas impunies, et ce, conformément à l'obligation prescrite par la Commission interaméricaine des droits de l'homme d'enquêter sur ces violations et de les sanctionner.
- ❑ Veiller à ce que des enquêtes indépendantes et approfondies documentent immédiatement toutes les violations des droits de la personne rapportées depuis le 28 juin 2009 pour que toutes les personnes responsables, y compris les membres des forces de l'ordre, soient traduites en justice selon les modalités relatives aux normes internationales en matière de procès équitable.
- ❑ Créer une unité spéciale qui établira un processus d'enquête minutieux sur les crimes perpétrés contre les femmes par les forces de l'ordre depuis le coup d'État.
- ❑ Dédommager les victimes de violence selon les principes de restitution, de compensation et de réhabilitation et offrir des garanties que les événements ne se reproduiront plus. Toute commission de la vérité doit se conformer aux normes internationales et comporter une consultation de la société civile en bonne et due forme. Les droits des victimes doivent être la première priorité, et la justice et les dédommagements doivent demeurer les principaux objectifs.

**3. Adopter une approche axée sur les droits de la personne pour les activités commerciales et les investissements au Honduras.**

Le Canada doit :

- ❑ S'engager à évaluer de manière indépendante, impartiale et exhaustive les répercussions possibles sur les droits de la personne des accords commerciaux bilatéraux ou multilatéraux avec le Honduras avant de les signer ou de les mettre en œuvre. Le Canada doit examiner les recommandations formulées dans le cadre de ces évaluations avant de signer les accords.

- ❑ S'engager à appliquer les recommandations du Comité permanent du commerce international publiées à l'issue de la première session de la 39<sup>e</sup> législature, qui invitait le Canada à rendre publiques toutes les versions préliminaires de l'accord de libre-échange avec les quatre pays d'Amérique centrale (ALE4AC), ainsi que ses propositions dans le cadre de ces négociations.
- ❑ Élaborer des mécanismes qui favorisent un véritable débat public sur le commerce avec les pays d'Amérique centrale, notamment des consultations transparentes avec les intervenants où les organisations de la société civile seront largement représentées.

#### **4. Veiller à responsabiliser les entreprises canadiennes et les investisseurs opérant au Honduras.**

Le Canada doit :

- ❑ Mettre en œuvre des mécanismes ayant force exécutoire pour assurer la responsabilisation des entreprises canadiennes menant des activités au Honduras sur le plan des droits de la personne et des normes environnementales. L'adoption du projet de loi C-300<sup>11</sup> constitue un premier pas important en ce sens.
- ❑ Encourager les sociétés et les investisseurs canadiens au Honduras à respecter les droits des peuples autochtones, y compris le droit au consentement préalable libre et éclairé, tels qu'ils sont énoncés dans les lois et les normes internationales, notamment la convention 169 de l'Organisation internationale du travail (OIT), qui a été ratifiée par le Honduras en 1989.
- ❑ Encourager les entreprises et les investisseurs canadiens au Honduras à contribuer à la promotion de conditions de travail décentes pour les deux sexes en respectant les principes fondamentaux et les droits des travailleurs décrits dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'OIT.

#### **5. Réévaluer l'aide versée et soutenir les efforts à long terme de promotion de la démocratie et des droits de la personne.**

- ❑ Le gouvernement canadien doit inciter clairement et sans relâche les autorités du Honduras à respecter leurs obligations découlant des traités en matière de droits de la personne de la Commission interaméricaine et des Nations unies ainsi que de la *Déclaration sur le droit et la responsabilité des individus, groupes et organes de la société de promouvoir et protéger les droits de l'homme et les libertés fondamentales universellement reconnus* sur les tribunes multilatérales et en faire l'une de ses principales priorités dans ses relations bilatérales avec le Honduras.

---

<sup>11</sup> Gouvernement du Canada. Projet de loi C-300 émanant des députés : *Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement*, Ottawa, Canada, Service des publications de la Chambre des communes.

- ❑ Réévaluer la conformité des programmes d'aide bilatérale actuels avec la *Loi sur la responsabilité en matière d'aide au développement officielle*, notamment en vérifiant que les décaissements réguliers sont parfaitement conformes aux normes internationales en matière de droits de la personne.
- ❑ Contribuer à accroître la capacité de la société civile du Honduras à renforcer la gouvernance démocratique régionale et à assurer la prise en charge locale des stratégies de développement. Pour ce faire, il importe entre autres de soutenir le rôle crucial des organisations de la société civile (OSC), qui veillent au respect des droits de la personne, et d'assurer une importante participation citoyenne aux processus sociaux et politiques portant sur l'élaboration d'un plan socioéconomique pour le pays, ainsi que d'éventuelles réformes constitutionnelles.
- ❑ Donner plus de pouvoir au Bureau du procureur spécial aux droits de l'homme et aux autres procureurs ayant pour mandat d'enquêter sur les violations des droits de la personne et accroître l'efficacité du programme de protection des témoins.

# HONDURAS : ATTEINTE À LA DÉMOCRATIE

## 1.0 INTRODUCTION

Le coup d'État du 28 juin 2009 au Honduras constitue une crise extrêmement grave sur le plan de la gouvernance démocratique dans l'hémisphère. Les pressions continues de nombreux citoyens honduriens et de la communauté internationale n'ont pas permis de rétablir l'ordre constitutionnel avant les élections du 29 novembre et la passation des pouvoirs en janvier 2010.

Bien que les autorités du Honduras aient tenté de faire valoir que la situation du pays revenait progressivement « à la normale » après la passation des pouvoirs, le pays demeure profondément divisé. Le Honduras est toujours gouverné par les personnes qui ont soutenu le coup d'État et aucune mesure significative n'a été adoptée pour sanctionner les bavures des institutions qui ont joué un rôle dans le renversement du président Zelaya ou pour corriger leurs erreurs. Ainsi, de graves violations des droits de l'homme continuent d'avoir cours, notamment les agressions de leaders sociaux. L'impunité est généralisée. Par conséquent, les Honduriens pourraient très bien connaître une recrudescence du conflit au cours des prochaines années. Il est essentiel que la communauté internationale agisse très rapidement pour que les nouvelles autorités du Honduras mettent fin à l'impunité et étendent la participation politique aux divers secteurs.

Malgré la nature très controversée des élections du 29 novembre 2009, le Canada a rapidement reconnu la victoire de Porfirio Lobo Sosa. Le gouvernement canadien a également déclaré son soutien au président Lobo lorsqu'il a annoncé l'instauration d'un processus de réconciliation nationale, notamment par la création d'une commission de la vérité qui a prêté à controverse<sup>12</sup>. Toutefois, le Canada n'a fait aucune déclaration publique touchant la nature problématique du décret d'amnistie du 26 janvier, bien que celui-ci ait soulevé d'importantes préoccupations au sein de la Commission interaméricaine des droits de l'homme (CIDH). Le Canada n'a pas non plus réclaté que les responsables du renversement de l'ordre démocratique ayant orchestré le coup d'État rendent compte de leurs actes.

La plupart des analystes s'entendent pour dire que les événements récents au Honduras ont des répercussions considérables à l'échelle régionale. En effet, l'incapacité de la région à protéger la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit au Honduras crée un précédent inquiétant qui affaiblit la démocratie dans les autres pays du continent. Le coup d'État a également soulevé des questions quant à la capacité actuelle des autorités nationales élues et des organisations multilatérales comme l'Organisation des États américains (OEA) de défendre les principes fondamentaux de la démocratie constitutionnelle face aux pressions grandissantes des puissants groupes organisés, notamment des investisseurs. La divergence d'opinions au sein de l'OEA, particulièrement sur les questions entourant la nécessité de rendre le pouvoir au président élu démocratiquement, a nui à la cohérence et à l'uniformité du message véhiculé. Par conséquent, la capacité de l'OEA à appliquer tous ses protocoles, ce qui aurait pu aider à trouver une issue, s'en est trouvée affaiblie.

---

<sup>12</sup> Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Rencontre avec le nouveau gouvernement du Honduras*, Ottawa, Canada, 2010, [en ligne].  
[<http://www.international.gc.ca/international/honduras.aspx?lang=fra>]

La crise pose un défi particulier pour le Canada étant donné que les Amériques sont devenues une priorité dans la politique étrangère du pays et que la promotion de la gouvernance démocratique a été établie comme étant la pierre angulaire de la stratégie du Canada pour les Amériques. Même si, au début, le Canada s'est prononcé contre le coup d'État, les messages divergents lancés au cours des mois subséquents sur les droits du président Zelaya et la culpabilité des auteurs du coup d'État ont entretenu une ambiguïté inquiétante concernant la position générale du Canada, ce qui a remis en question la crédibilité du pays à mener un programme de promotion de la démocratie dans la région.

De plus, après les élections controversées, le Canada a été l'un des seuls pays à déclarer que les élections semblaient « s'être déroulées librement et de façon juste », sans événements violents majeurs<sup>13</sup>. La déclaration du Canada n'était pas seulement diamétralement opposée à celles des pays du Mercosur et d'autres pays d'Amérique latine et des Caraïbes; elle ne tenait pas compte des violations flagrantes et continues des droits politiques et des autres droits de la personne.

Malgré tout, le gouvernement canadien peut contribuer grandement au renforcement de la démocratie et au respect des droits de la personne au Honduras et appuyer les mesures de consolidation de la paix ainsi que les mesures à plus long terme visant à établir un État inclusif capable de s'attaquer aux problèmes de la pauvreté et de l'inégalité. Le Honduras est le seul pays prioritaire d'Amérique centrale à recevoir de l'aide du gouvernement canadien et fait depuis peu partie de la liste des 20 pays considérés comme prioritaires pour l'affectation d'aide au développement international. Le Canada se classe en outre au deuxième rang des principaux investisseurs étrangers au Honduras. Récemment, l'Agence canadienne de développement international (ACDI) a annoncé qu'il est prévu que le Honduras devienne un carrefour pour l'avancement des programmes bilatéraux canadiens en Amérique centrale. Le Canada demeure également actif au sein du groupe du G16, qui réunit les pays donateurs, et l'a d'ailleurs présidé pendant les six premiers mois qui ont suivi le coup d'État.

La relation qu'entretient le Canada avec le Honduras est également importante pour la société civile. Les organisations de la société civile du Canada qui forment le Groupe d'orientation politique pour les Amériques (GOPA) du CCCI ont bâti depuis longtemps des partenariats avec des organismes du Honduras, notamment des syndicats, des groupes religieux, des groupes de femmes, des organisations communautaires et des ONG. Les membres du GOPA surveillent de près la situation au Honduras et ont envoyé plusieurs délégations dans le pays avant et après le coup d'État.

Les autorités du Honduras souhaitent ardemment normaliser les relations, particulièrement économiques, avec la communauté et les institutions financières internationales. Le Canada peut jouer un rôle important, mais il doit être prudent en raison de ses récents faux pas. Comment le Canada soutiendra-t-il les processus de responsabilisation pour les violations des droits de l'homme à la suite du coup d'État ? Comment réussira-t-il à exprimer clairement son appui à une vaste participation citoyenne dans l'élaboration de plans socioéconomiques et la promotion de réformes politiques respectueuses des principes démocratiques?

---

<sup>13</sup> Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Le Canada félicite le peuple hondurien à l'issue des élections*, (communiqué n° 364) 1<sup>er</sup> décembre 2009.

Le présent rapport du Groupe d'orientation politique pour les Amériques porte sur le coup d'État au Honduras, les principales questions relatives à la démocratie et aux droits de la personne, ainsi que le rôle du Canada. Plus précisément, il traite des efforts diplomatiques du Canada pendant la crise et du rôle des investisseurs et des dirigeants d'entreprises canadiens dans ce pays avant et pendant le coup. Il contient des recommandations quant aux mesures que le gouvernement canadien doit mettre en œuvre pour permettre un véritable retour à la démocratie et renforcer l'ordre constitutionnel de manière à favoriser le respect des droits des citoyens du Honduras et la satisfaction de leurs besoins en matière de développement.

## 2.0 CONTEXTE DE LA CRISE

Le Honduras est un pays très divisé par des inégalités sociales et économiques. Selon le Centre de documentation du Honduras (CEDOH), un institut de recherche respecté situé à Tegucigalpa, quelques familles seulement possèdent la majorité du patrimoine du Honduras comme les banques, les usines, notamment les maquiladoras, les productions de café et de bananes, l'industrie bovine et les ressources énergétiques. Selon le CEDOH, ces mêmes familles détiennent et contrôlent les médias au Honduras et exercent une influence considérable sur le Congrès et le régime politique<sup>14</sup>, soit sur le processus de nomination du procureur général, des juges de la Cour suprême, du commissaire aux droits de l'homme, des juges de paix du tribunal électoral suprême et du contrôleur général, pour n'en nommer que quelques-uns.

Dans une démocratie saine, les titulaires de ces postes importants sont censés être des régulateurs, lutter contre la corruption et les actes illégaux et défendre les droits et les intérêts de tous. Toutefois, au Honduras, les membres de ces organes n'ont pas fait preuve d'impartialité en soutenant le renversement du président démocratiquement élu.

Comme il est expliqué plus loin, la tension montait entre le pouvoir exécutif et certains secteurs du Honduras au cours des mois qui ont précédé le coup d'État du 28 juin. Cependant, le conflit qui a accéléré la crise serait l'initiative du président Zelaya de mener une consultation populaire non contraignante pour connaître l'opinion publique au sujet de la réforme constitutionnelle prévue.

Bien que la « constitutionnalité » de la consultation publique proposée fasse toujours l'objet d'un vif débat, il est certain que la décision du Congrès hondurien de s'accorder un pouvoir de destitution qui n'existe pas dans les lois du Honduras, soit l'enlèvement armé du président par les forces de l'ordre et son expulsion subséquente du pays, constitue une violation patente de la constitution<sup>15</sup>. En fait, la communauté internationale et les institutions internationales sont unanimes : le président du Honduras a été destitué le 28 juin 2009 lors d'un coup d'État appuyé par l'armée.

---

<sup>14</sup> Centro de Documentación de Honduras. *Podereš fácticos y sistema políticos*, Tegucigalpa, Honduras, Centro de Documentación de Honduras, 2007.

<sup>15</sup> V. Krsticevic et J. Mendez. « Honduras Havoc », *Forbes*, 22 septembre 2009, [en ligne].  
[\[http://www.forbes.com/2009/10/20/honduras-manuel-zelaya-law-library-opinions-contributors-coup.html\]](http://www.forbes.com/2009/10/20/honduras-manuel-zelaya-law-library-opinions-contributors-coup.html)  
Doug Cassel. « Honduras: Coup d'Etat in Constitutional Clothing? » *American Society of International Law, ASIL Insight*, vol. 13, n° 9, 2009.

En plus de l'élément déclencheur qu'a constitué la consultation populaire qui devait avoir lieu le 28 juin, plusieurs autres facteurs tout aussi importants ont engendré les tensions entre le président Zelaya et les groupes politiques, économiques, religieux et militaires importants du pays, notamment :

- ❑ l'augmentation de 60 % du salaire minimum, qui est passé de 6 \$ à 9,60 \$ environ par jour (289 \$ par mois).
- ❑ l'entrée du Honduras dans l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA) en août 2008.
- ❑ le soutien octroyé à une initiative des groupes de femmes du Honduras pour légaliser les contraceptifs d'urgence.
- ❑ la signature de l'accord PetroCaribe par le Honduras, qui a brisé le monopole des raffineries de pétrole opérant dans le pays.<sup>16</sup>
- ❑ la suspension des nouvelles concessions minières (depuis 2006), la présentation en mai 2009 d'un nouveau projet de loi interdisant les mines à ciel ouvert et les produits chimiques utilisés pour ce type de mines, ainsi que la nouvelle obligation d'obtenir le consentement des communautés touchées avant d'approuver l'exploitation d'une mine (*voir la section 3*).
- ❑ les partenariats avec de nouvelles banques, qui ont réduit les taux d'intérêt sur les prêts hypothécaires, qui étaient de 24 à 32 % annuellement, pour les fixer entre 10,7 et 12,7 %.

## **2. 1 Signification d'une assemblée constituante pour de nombreux Honduriens**

Depuis des années, les intervenants de tous les horizons de la société civile réclament à cor et à cri une assemblée constituante au Honduras en vue de réformer la constitution du pays. Cette discussion s'inscrit dans une tendance régionale observée en Amérique vers l'instauration des assemblées constituantes. Ces processus gagnent du terrain dans un contexte où les alliances entre les mouvements sociaux, les organisations de la société civile et les gouvernements créées pour s'attaquer à la pauvreté et à l'exclusion expérimentent de nouveaux moyens institutionnels pour permettre aux citoyens de se faire entendre. Les positions très divisées qui ont accompagné l'annonce de la réforme de la constitution ne se limitent pas au Honduras. Ailleurs sur le continent, les propositions relatives à la modification des constitutions en vue de favoriser une plus grande participation des secteurs qui étaient autrefois tenus à l'écart du pouvoir se sont heurtées à une résistance, particulièrement de l'élite traditionnelle.

Au Honduras, les groupes de la société civile qui demandent une modification de la constitution visant à favoriser la participation directe des citoyens affirment qu'ils ne font que réclamer le respect de leurs droits constitutionnels. À l'article 5 de la constitution du Honduras, on précise que les gouvernements doivent adhérer au principe de la démocratie participative et favoriser la participation de tous les secteurs politiques. Il est indiqué également que pour permettre cette participation, il faut avoir recours à des mécanismes de consultation des citoyens comme les référendums et les plébiscites<sup>17</sup>.

<sup>16</sup> PetroCaribe S. A. est une alliance entre les pays des Caraïbes et le Venezuela leur permettant d'acheter du pétrole au prix courant dans le cadre d'une entente flexible de financement étalée sur 25 ans au taux d'intérêt de 1 %. Elle permet aux pays de rembourser une partie du coût au moyen de produits tels que les bananes, le riz et le sucre. PetroCaribe ne traite qu'avec des entités étatiques, éliminant ainsi tous les intermédiaires. Cette alliance aurait permis au Honduras d'économiser des millions de dollars pendant la première année. [[http://www.jis.gov.jm/special\\_sections/summit/](http://www.jis.gov.jm/special_sections/summit/)]

<sup>17</sup> República de Honduras. *Constitución de la República de Honduras* (tiré de la Political database of the Americas, Georgetown University), 1982, [en ligne]. [<http://pdba.georgetown.edu/Constitutions/Honduras/hond05.html>]

Dans d'autres pays latino-américains, grâce aux assemblées constituantes les citoyens ont pu adopter de nouveaux cadres législatifs pour les processus décisionnels de l'État. Bon nombre de ces réformes, notamment en Bolivie et au Venezuela, ainsi qu'en Équateur dans une moindre mesure, ont permis aux personnes vivant dans la pauvreté et celles appartenant à des ethnies traditionnellement exclues et marginalisées, par exemple les peuples autochtones et les Latino-Américains d'origine africaine, de faire valoir leur opinion quant à l'utilisation et à la distribution des ressources.

Selon Max Cameron du Andean Democracy Research Network : « Il existe un aspect positif à ce processus radical mis en œuvre par des moyens constitutionnels : il a permis d'éviter une rupture ouverte avec l'ordre juridique en place et il respecte le concept de constitutionnalisme<sup>18</sup>. »

### **3.0 PRESSIONS DANS UN MARCHÉ ÉMERGENT : SITUATION ÉCONOMIQUE ET INVESTISSEMENTS AU HONDURAS**

Au cours de la période ayant précédé le coup d'État, plus de 50 % des Honduriens vivaient dans la pauvreté. La crise économique mondiale a rendu l'économie du pays encore plus vulnérable, car celle-ci est pour une bonne part tributaire de celle des États-Unis. La baisse de la demande visant les produits d'exportation de la région, la hausse du prix du pétrole et des aliments<sup>19</sup> et la baisse des revenus<sup>20</sup> dont dépendent des centaines de milliers de familles défavorisées a aggravé la pauvreté et augmenté les pressions économiques sur les élites.

Au cours des mois ayant précédé le coup d'État, les investisseurs étrangers, y compris les investisseurs canadiens, étaient aussi de plus en plus inquiets. Les opinions divergentes sur la cadence à laquelle le Honduras devait ouvrir ses marchés fragiles aux investissements étrangers et les conditions à préconiser pour le faire, par exemple, ont fait grimper les tensions entre les pouvoirs exécutif et législatif. Bon nombre de ces divergences découlant des visions opposées des modèles de développement macroéconomique à privilégier et la possibilité de permettre aux pauvres de contribuer à l'orientation des politiques nationales.

Les investissements canadiens au Honduras vont principalement aux secteurs des mines et des télécommunications. Or ces secteurs étaient parmi ceux qui exerçaient le plus de pressions sur l'État afin d'influencer l'orientation des politiques dans la foulée de la récession, notamment par le gel des investissements et l'organisation de campagnes collectives avec d'autres

---

<sup>18</sup> University of British Columbia. *Left Turns? Progressive Parties, Insurgent Movements, and Alternative Policies in Latin America*, Vancouver, B.C., Peter Wall Institute for Advanced Studies, University of British Columbia, 2007.

<sup>19</sup> Au Honduras, la consommation d'aliments dans les familles les plus pauvres a diminué de 8 %. La crise des prix des aliments a touché 60 % de la population en région rurale.

Oxfam International. *Le monde doit tirer les leçons de la crise sur le prix des denrées alimentaires* (communiqué), 15 octobre 2008, [en ligne].

[<http://www.oxfam.org/fr/pressroom/pressrelease/2008-10-16/le-monde-doit-tirer-les-lecons-de-la-crise-sur-le-prix-des-denrees>]

<sup>20</sup> El Observador Económico. « Honduras », *Fundación Internacional para el Desafío Económico Global – FIDEG*, 6 juillet 2009, [en ligne]. [<http://www.elobservadoreconomico.com/articulo/789>]

multinationales<sup>21</sup>. Des sociétés minières canadiennes se sont jointes aux sociétés multinationales qui exerçaient des pressions, notamment des tactiques, tel le gel des investissements. Ainsi, une société minière canadienne faisait partie d'un consortium de cinq entreprises ayant apparemment proposé d'investir 1,75 milliard de dollars au Honduras avant le coup d'État si le décret de l'exécutif de 2006 interdisant les nouvelles concessions minières était abrogé<sup>22</sup>. Ce décret avait été adopté parce que la population locale était largement insatisfaite des lois régissant le secteur minier.

En 2007, l'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix et la Catholic Agency for Overseas Development ont confié à trois délégués du Canada et du Royaume-Uni une mission d'enquête afin d'éclaircir d'importantes questions liées au secteur minier du Honduras. La délégation a rencontré diverses autorités du Honduras ainsi que des représentants du secteur de l'industrie et de la société civile. Elle a recueilli des témoignages sur les déplacements forcés de population, les activités illégales menées par l'entreprise canadienne Goldcorp-Entre Mares, la diminution des réserves d'eau, la mauvaise gestion, la corruption et les maladies causées par la pollution. La délégation en est venue à la conclusion que la loi de 1998 qui encadrait ce secteur d'activité au Honduras privilégiait les intérêts des sociétés minières étrangères au détriment de l'État et de ses citoyens<sup>23</sup>.

Comme nous l'avons vu, en réponse aux vastes mouvements populaires réclamant une réforme, le président Zelaya a soumis au Congrès en mai 2009 un projet de loi comprenant notamment une réforme fiscale visant à permettre à l'État de tirer des revenus de l'industrie minière, l'interdiction d'exploiter des mines à ciel ouvert, l'obligation d'obtenir l'approbation de la communauté avant d'octroyer des concessions minières et l'interdiction d'utiliser des substances toxiques comme le cyanure et le mercure. Le vote devait avoir lieu le 16 août 2009<sup>24</sup>.

Au cours de cette période, les entreprises de télécommunications demandaient également l'adoption d'une loi sur les télécommunications qui serait favorable aux investissements. En 2008, un groupe de 40 fournisseurs de services téléphoniques ont gelé 100 millions de dollars provenant d'investisseurs étrangers et ont suspendu leurs activités afin de forcer l'adoption d'un nouveau cadre juridique<sup>25</sup>. L'Association nationale des télécommunications (Asetel) soutenait que les longs délais d'adoption de la loi nuisaient aux investissements étrangers. Ces derniers

---

<sup>21</sup> L. Rodriguez. « Casi 40 empresas suspenden inversiones por ley marco », *El Heraldito*, 4 septembre 2008, [en ligne]. [<http://www.elheraldo.hn/Ediciones/2008/09/05/Noticias/Casi-40-empresas-suspenden-inversiones-por-ley-marco>]

<sup>22</sup> El Heraldito. « Ofrecen inversión de \$1,750 millones », *El Heraldito*, 11 décembre 2008, [en ligne]. [<http://www.heraldo.hn.com/index.php/Pa%C3%ADs/Ediciones/2008/12/12/Noticias/Ofrecen-inversion-de-1-750-millones>]

<sup>23</sup> Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix. *Mining For Justice: The struggle of Honduran civil society for responsible mining. A report on an MPs' Fact-Finding Mission on Mining in Honduras, September 9-13 2007*, Montréal, Canada, Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix.

<sup>24</sup> H. Beltrán. « Coup leaves nation without mining law – Honduras », *Business News Americas*, 25 septembre 2009, [en ligne]. [[http://www.bnamericas.com/news/mining/Coup\\_leaves\\_nation\\_without\\_mining\\_law](http://www.bnamericas.com/news/mining/Coup_leaves_nation_without_mining_law)]

<sup>25</sup> L. Rodriguez. « Casi 40 empresas suspenden inversiones por ley marco », *El Heraldito*, 4 septembre 2008, [en ligne]. [<http://www.elheraldo.hn/Ediciones/2008/09/05/Noticias/Casi-40-empresas-suspenden-inversiones-por-ley-marco>]

proviennent en majeure partie d'entreprises canadiennes, états-uniennes, chinoises, européennes et mexicaines. Des groupes comme le G16, qui réunit les pays donateurs et dont fait partie le Canada, ont également demandé officiellement aux autorités législatives du Honduras d'accélérer la mise en œuvre d'un nouveau cadre juridique<sup>26</sup>.

Comme Canadiens, nous devons nous demander pourquoi notre gouvernement, en tant que donateur, devrait jouer un rôle dans la réforme des lois du Honduras en matière de télécommunications.

### 3.1 **Droits de la personne et des entreprises lors du coup d'État**

*Il est inconcevable que les affaires suivent leur cours normal au Honduras, où le président élu démocratiquement a été renversé, des figures dominantes de la société civile ont été assassinées, des journalistes sont emprisonnés, les bureaux des syndicats et des organisations de la société civile sont dévalisés, les manifestations légales sont réprimées au moyen de gaz lacrymogènes et les médias qui critiquent le nouveau régime sont réduits au silence.*

Lynda Yanz, Maquila Solidarity Network<sup>27</sup>

Le coup d'État et les événements qui ont suivi ont soulevé des préoccupations majeures quant à l'influence qu'ont les entreprises privées et les investisseurs sur la gouvernance, les droits de la personne et les institutions démocratiques. Certaines des critiques les plus sévères à l'endroit du président Zelaya provenaient du secteur privé du Honduras. Des fédérations d'entreprises comme le Conseil de l'entreprise privée du Honduras (COHEP) et l'Association nationale des industries du Honduras ont fortement appuyé le coup d'État et ont fait pression sur Washington pour qu'aucune sanction ne soit imposée au pays<sup>28</sup>.

En juin 2008, le Conseil des droits de l'homme des Nations unies a accueilli avec enthousiasme un nouveau cadre proposé par John Ruggie, représentant spécial du secrétaire général des Nations unies chargé de la question des droits de l'homme et des sociétés transnationales et autres entreprises. Ce cadre, intitulé *Protect, Respect and Remedy Framework*, repose sur trois fondements : le devoir de l'État de protéger ses citoyens contre les violations des droits de la personne commises par des tiers, notamment les entreprises, au moyen des politiques, des lois et des décisions appropriées; la responsabilité des entreprises de respecter les droits de la personne en faisant preuve d'une diligence raisonnable pour ne pas brimer les droits des autres; et un accès accru, pour les victimes, à des recours efficaces<sup>29</sup>.

<sup>26</sup> L. Rodriguez. « Casi 40 empresas suspenden inversiones por ley marco », *El Heraldo*, 4 septembre 2008, [en ligne]. [<http://www.elheraldo.hn/Ediciones/2008/09/05/Noticias/Casi-40-empresas-suspenden-inversiones-por-ley-marco>]

<sup>27</sup> Maquila Solidarity Network. *Apparel brands speak out on Honduran coup*, 28 juillet 2009, [en ligne]. [<http://en.maquilasolidarity.org/node/891>]

<sup>28</sup> The Associated Press. « U.S. increases pressure on Honduran coup Leaders », *CBC news*, 20 juillet 2009, [en ligne]. [<http://www.cbc.ca/world/story/2009/07/20/honduras-coup.html>]

<sup>29</sup> J. Ruggie. (2008). *Protect, Respect and Remedy: a Framework for Business and Human Rights* (A/HRC/8/5), New York, Conseil des droits de l'homme des Nations unies, 7 avril 2009.

Après le coup d'État – la forme la plus extrême de rejet des principes fondamentaux de la Charte démocratique interaméricaine, du droit international et des normes en matière de droits de la personne – les sociétés canadiennes ont affirmé que les affaires suivaient leur cours normal au Honduras<sup>30</sup>. Certaines marques de vêtements internationales comme Nike et Adidas se sont opposées au coup d'État et ont demandé un retour à la démocratie au Honduras<sup>31</sup>.

Toutefois, tel n'a pas été le cas pour Gildan Active Wear, un exportateur de textile basé à Montréal, qui a annoncé son intention d'accroître ses activités dans le pays<sup>32</sup>. Une délégation d'entreprises de textile canadiennes s'est également rendue au Honduras après le coup d'État et aurait promis d'investir 52 millions de dollars dans le pays. De même, en octobre 2009, l'Association nationale des industries du Honduras (ANDI) a annoncé qu'une délégation de Canadiens intéressés par l'exploitation de mines de métal s'apprêtait à visiter le pays<sup>33</sup>.

Un des rapports les plus inquiétants sur le lien qui existe entre les violations des droits de l'homme et le secteur privé depuis le coup d'État a été produit par le Groupe de travail des Nations unies sur le recrutement des mercenaires. Ce groupe de travail s'est dit très préoccupé d'apprendre que 120 mercenaires, dont 40 anciens paramilitaires colombiens, avaient été embauchés pour protéger des propriétés et des personnes au Honduras après le coup d'État du 28 juin. Le groupe de travail a rappelé au gouvernement du Honduras qu'il était interdit de recruter, d'utiliser, de financer et de former des mercenaires en vertu de la convention internationale en la matière, qui a été signée par le Honduras<sup>34</sup>. Il semble que les mercenaires protégeaient les propriétés d'entreprises de culture de canne à sucre et de palmiers à sucre<sup>35</sup>.

---

<sup>30</sup> P. Roven. « Canadian miners unaffected by Honduras coup », *The Financial Post*, 1<sup>er</sup> juillet 2009, [en ligne]. [<http://www.canada.com/Business/Canadian+miners+unaffected+Honduras+coup/1749554/story.html>]

<sup>31</sup> Maquila Solidarity Network. *Apparel brands speak out on Honduran coup*, 28 juillet 2009, [en ligne]. [<http://en.maquilasolidarity.org/node/891>]

<sup>32</sup> Martin Landry, analyste en valeurs mobilières chez Desjardins, a confirmé au *National Post* les projets de Gildan d'augmenter la production de t-shirts, de chaussettes et de sous-vêtements dans le pays, ajoutant que « le président Zelaya s'était aliéné les membres du Congrès du Honduras en se joignant à l'Alliance bolivarienne pour les Amériques (ALBA), une alliance dirigée par le président vénézuélien Hugo Chávez réunissant des pays latino-américains de gauche ». M. Landry a également affirmé que Gildan pourrait tirer profit du coup d'État s'il favorisait la mise en place d'un gouvernement plus capitaliste.

J. Ratner. « Honduras coup could bring more business-friendly government », *National Post*, 30 juin 2009, [en ligne]. [<http://network.nationalpost.com/np/blogs/tradingdesk/archive/2009/06/30/honduras-coup-could-bring-more-business-friendly-government.aspx#ixzz0T07iVtHZ>]

Voir aussi : « Nueva inversión millonaria para las maquilas », *El Herald*, 9 septembre 2008, [en ligne]. [<http://www.heraldo.com/layout/set/print/content/view/print/14781>]

<sup>33</sup> El Herald. « Empresarios gestionan inversión extranjera », *El Herald*, 3 octobre 2009, [en ligne]. [<http://www.elheraldo.hn/Econom%C3%ADa/Ediciones/2009/10/04/Noticias/Empresarios-gestionan-inversion-extranjera>]

<sup>34</sup> Centre d'actualités de l'ONU. « UN human rights experts raise concern over growing use of foreign mercenaries in Honduras », Centre d'actualités de l'ONU, 9 octobre 2009, [en ligne]. [<http://www.un.org/apps/news/story.asp?NewsID=32482&Cr=honduras&Cr1>]

<sup>35</sup> Unidad investigativa. « Estarían reclutando ex paramilitares para que viajen como mercenarios a Honduras », *El Tiempo*, 13 septembre 2009, [en ligne]. [[http://www.eltiempo.com/colombia/justicia/estarian-reclutando-ex-paramilitares-para-que-viajen-como-mercenarios-a-honduras\\_6086547-1](http://www.eltiempo.com/colombia/justicia/estarian-reclutando-ex-paramilitares-para-que-viajen-como-mercenarios-a-honduras_6086547-1)]

Le coup d'État au Honduras soulève des préoccupations sur la responsabilité des entreprises privées sur le plan du respect des droits de la personne. Le projet de loi C-300 émanant des députés, qui est actuellement examiné par le Parlement, aiderait à résoudre ce problème de gouvernance en permettant de veiller à ce que les sociétés minières canadiennes qui ont obtenu l'appui de la population se conforment aux normes internationales en matière de droits de la personne<sup>36</sup>.

#### 4.0 VIOLATION DES DROITS DE LA PERSONNE LORS DU COUP D'ÉTAT

Après le coup d'État du 28 juin, la CIDH, Amnistie internationale et de nombreux autres organismes de défense des droits de la personne ont produit des rapports sur la suspension des droits constitutionnels, la censure, les attaques contre les moyens de diffusion des médias, la répression des manifestations pacifiques, la détention arbitraire de milliers de personnes, les traitements cruels, inhumains et dégradants, la violence policière et les assassinats. On a également dénoncé le fait que ces actes commis dans la foulée du coup d'État visaient souvent certains groupes vulnérables précis, notamment les ressortissants nicaraguayens, les Garifuna (communauté afro-hondurienne), les femmes et les jeunes s'opposant au coup d'État, les journalistes, les enseignants, les syndicalistes ainsi que les membres de la communauté lesbienne, gaie, bisexuelle et transgenre (LGBT).

Une organisation membre du GOPA, Horizons d'amitié, était à la tête de deux délégations distinctes au Honduras quelques mois avant le coup. D'autres groupes, dont l'Église unie du Canada, CoDevelopment Canada, Amnistie internationale et Common Frontiers, ont participé à des missions d'enquête dans le pays depuis le coup d'État.

Au cours des cent premiers jours qui ont suivi le coup d'État, le Comité des familles de détenus disparus du Honduras (COFADEH), un groupe de défense des droits de la personne très respecté, a enregistré 4 234 violations de ces droits, dont 21 exécutions extrajudiciaires liées au coup d'État, 3 033 détentions illégales et 818 cas de violation du droit à l'intégrité physique (les traitements cruels et inhumains, les coups et l'abus de gaz toxiques ainsi que l'utilisation d'armes non conventionnelles comme les dispositifs soniques utilisés contre l'ambassade du Brésil)<sup>37</sup>. Le COFADEH croit que ces chiffres ne représentent que la pointe de l'iceberg, car les victimes auraient souvent trop peur des représailles pour signaler les actes de violence, et il affirme avoir été incapable de répertorier bon nombre des violations perpétrées à l'extérieur de la capitale. On estime que le véritable nombre d'exécutions pour des motifs politiques est beaucoup plus élevé. D'ailleurs, les principaux médias ont systématiquement fait état de la mort d'autres opposants au coup d'État résultant d'activités criminelles ou des activités de bandes de rue non liées au coup d'État.

---

<sup>36</sup> Gouvernement du Canada. Projet de loi C-300 émanant des députés : *Loi sur la responsabilisation des sociétés à l'égard de leurs activités minières, pétrolières ou gazières dans les pays en développement*, Ottawa, Canada, Service des publications de la Chambre des communes.

<sup>37</sup> Comité des familles de détenus disparus du Honduras (COFADEH). *Segundo informe: Violaciones a derechos humanos en el marco del golpe de estado en Honduras*, Tegucigalpa, Honduras, COFADEH, 22 octobre 2009.

La sécurité au Honduras s'est détériorée de manière radicale après le coup d'État. Le président de fait, Roberto Micheletti, a nommé le capitaine à la retraite Billy Hoya Amendola, ancien chef du Bataillon 3-16 (une unité militaire de renseignements ayant assassiné et torturé des personnes soupçonnées d'être en opposition avec le gouvernement de 1980), au poste de principal conseiller en sécurité, ce qui n'a rien de rassurant<sup>38</sup>. Au moins cinq autres anciens officiers de l'armée reconnus pour avoir entretenu des liens avec le Bataillon 3-16 se sont également vus attribuer par les autorités de fait des postes importants liés au maintien de l'ordre, à la sécurité et à l'immigration ainsi que des postes au sein des forces armées<sup>39</sup>.

Les Honduriens n'ont pas assisté à un tel niveau de violence depuis les tactiques de guerre immorales utilisées pendant les années 1980. Le rapport de janvier 2010 de la CIDH, intitulé *Honduras: Human Rights and the Coup D'état*, révélait que « depuis le coup d'État au Honduras, de graves violations des droits des citoyens du pays sont survenues, notamment des assassinats, des déclarations arbitraires de l'état d'urgence, un recours à la force démesuré pour

*Une des stratégies pour faire taire les activistes consiste à tuer, enlever, attaquer et menacer les fils et les filles des chefs du Front de résistance.*

Commission interaméricaine des droits de l'homme, communiqué, 8 mars 2010.

Source : Commission interaméricaine des droits de l'homme. *IACHR Deplores Murders, Kidnappings, and Attacks In Honduras*, Washington, D.C., OEA, 8 décembre 2010.

réprimer les manifestations publiques, la criminalisation des protestations publiques, la détention arbitraire de milliers de personnes, des traitements cruels, inhumains et dégradants, des conditions de détention intolérables, la militarisation du territoire du Honduras, une vague de discrimination raciale, la violation des droits des femmes, des restrictions graves et arbitraires au droit à la liberté d'expression et de graves violations des droits politiques »<sup>40</sup>. La CIDH a également jugé que les recours judiciaires ne permettaient pas de protéger efficacement les droits de la personne.

Le rapport de la CIDH renferme une foule d'exemples de situations où les forces armées ont exigé que des maires, des directeurs d'établissements d'enseignement et des organisations leur fournissent une liste des personnes faisant partie du mouvement d'opposition au coup d'État.

Dans le rapport, on souligne également que le Réseau de développement durable du Honduras (RDS-HN) s'est vu demander de fournir les noms et courriels des citoyens honduriens inscrits à sa liste de membres électronique<sup>41</sup>.

<sup>38</sup> A. Berlanga. « Un represor en el gabinete de Micheletti », *Página 12*, 18 juillet 2009, [en ligne]. [<http://www.pagina12.com.ar/diario/elmundo/4-128427-2009-07-18.html>]

<sup>39</sup> May I Speak Freely Media. *Honduras: Government-Supported Human Rights Abuses and the Legacy of Impunity*, 26 octobre 2009, [en ligne]. [<http://www.mayispeakfreely.org/files/HONDURAS~%20Government-Supported%20Human%20Rights%20Abuses%20and%20the%20Legacy%20of%20Impunity.pdf>]

<sup>40</sup> Commission interaméricaine des droits de l'homme. *Honduras: Human Rights and the Coup D'état* (OEA/Ser.L/V/II. Doc. 55), Washington, D.C., OEA, 2009.

<sup>41</sup> Commission interaméricaine des droits de l'homme. *Honduras: Human Rights and the Coup D'état* (OEA/Ser.L/V/II. Doc. 55), Washington, D.C., OEA, 2009.

Les violations des droits de l'homme n'ont pas pris fin après les élections ou la passation des pouvoirs aux nouvelles autorités. De juin 2009 à février 2010, le COFADEH a répertorié 43 cas d'assassinats pour des motifs politiques au Honduras, mais estime que ce nombre doit en réalité être beaucoup plus élevé<sup>42</sup>.

Plus récemment, le CIDH a dénoncé des cas graves de harcèlement incessant envers des membres actifs du mouvement de résistance. Dans une déclaration de mars 2010, le CIDH faisait état de plus de cinquante cas de détention, de huit cas de torture, de deux enlèvements, de deux viols et d'un raid dans une résidence survenus au cours des mois précédents et visant des membres du mouvement de résistance, des syndicalistes et des journalistes ainsi que leur famille<sup>43</sup>.

Quatre mois après les élections, la CIDH continu d'inciter le Honduras à adopter des mesures d'urgence pour assurer le respect du droit à la vie, à des traitements humains et à la liberté individuelle.

#### **4.1 Violence sexiste**

Plusieurs organisations de femmes féministes du Honduras ont joué un rôle crucial dans la résistance au coup d'État et les tentatives pour rétablir l'ordre constitutionnel. Les femmes étaient très présentes dans les manifestations quotidiennes partout dans le pays; c'est pourquoi elles ont également été victimes de répression brutale, particulièrement après avoir été mises en détention à la suite d'arrestations de routine illégales et arbitraires de manifestants.

Amnistie internationale s'est dite préoccupée par le fait que les manifestantes contre le coup d'État s'avéraient particulièrement vulnérables et que les femmes et les jeunes filles participant aux manifestations auraient été victimes d'actes de violence sexistes perpétrés par des policiers<sup>44</sup>.

Le CIDH a recueilli le témoignage d'une femme qui a été arrêtée lors d'une manifestation, a été violée par quatre soldats, lesquels auraient aussi introduit leurs matraques dans son vagin. On a également informé la Commission qu'« au moins sept autres femmes ont été violées par des agents de sécurité dans la foulée de manifestations publiques organisées pour protester contre le coup d'État ». Toutefois, elles n'ont fait aucune déclaration par peur des représailles et par manque de confiance dans le système de justice<sup>45</sup>.

---

<sup>42</sup> Comité des familles de détenus disparus du Honduras (COFADEH). *Register of Politically Motivated Violent Deaths of Individuals June 2009 to February 2010*, 2010, [en ligne].  
[\[http://quixote.org/sites/gc/files/COFADEH%20REGISTRY%20OF%20DEATHS%20SINCE%20COUP.pdf\]](http://quixote.org/sites/gc/files/COFADEH%20REGISTRY%20OF%20DEATHS%20SINCE%20COUP.pdf)

<sup>43</sup> Commission interaméricaine des droits de l'homme. *IACHR Deplores Murders, Kidnappings, and Attacks In Honduras*, Washington, D.C., OEA, 8 décembre 2010.

<sup>44</sup> Amnistie internationale. *Honduras: Human Rights Crisis Threatens as Repression Increases*, Londres (R.-U.), Amnesty International Publications, 2009.

<sup>45</sup> Commission interaméricaine des droits de l'homme. *Honduras: Human Rights and the Coup D'état* (OEA/Ser.L/V/II. Doc. 55), Washington, D.C., OEA, 2009.

En août 2009, Petateras, un réseau de femmes d'Amérique centrale, et Just Associates, un réseau basé aux États-Unis, ont organisé une mission internationale d'observation au Honduras dans le cadre de l'initiative Feminist Transformation Watch (FTW). Les observateurs ont constaté que le nombre de féminicides (c'est-à-dire le meurtre de femmes pour la simple raison qu'elles sont des femmes) avait augmenté depuis le coup d'État. Durant toute l'année 2008, on a répertorié 312 féminicides au Honduras, soit près de un par jour. Par contre, pendant le mois de juillet ayant suivi le coup d'État seulement, 51 féminicides ont été signalés dans les deux grandes villes de Tegucigalpa et de San Pedro Sula, ce qui représente une augmentation de 60 %<sup>46</sup>. Les observateurs ont également découvert qu'au cours des semaines ayant suivi le coup d'État, des femmes avaient été tuées en groupe, et non pas uniquement de manière individuelle. Des personnes ont également dû se séparer de leurs enfants pour aller se cacher, et bon nombre d'entre elles vivent dans la peur constante d'être arrêtées et emprisonnées<sup>47</sup>.

Le Centre d'étude de la condition féminine du Honduras (CEM-H) rapporte que malgré le nombre croissant de violations des droits des femmes depuis le coup d'État, les femmes ont déposé très peu de plaintes officielles à la police pour dénoncer ces incidents ou les cas de violence familiale. L'avocate des droits de la personne du Centre, Sara Rosales a constaté que les femmes ont peur de signaler tout acte de violence à la police, qui est en partie responsable de la répression brutale. Bon nombre de femmes considèrent également un tel effort comme inutile<sup>48</sup>.

#### **4.2 Violations envers d'autres groupes**

À mesure que le désordre a pris de l'ampleur dans la foulée du coup d'État, les communautés vulnérables étaient plus à risque de subir des attaques. Ainsi, les membres de la communauté LGBT ont affirmé que les activistes gais et transgenres étaient souvent la cible des autorités. Le 14 décembre 2009, après avoir été suivi pendant des semaines par les forces de sécurité de l'État, Walter Orlando Trochez, un jeune homme de 27 ans qui avait milité à la fois dans le mouvement LGBT et le mouvement d'opposition au coup d'État, a été tué par balle dans la rue. Human Rights Watch a souligné que sa mort s'inscrivait « dans un mouvement de violence contre les membres de la communauté LGBT du Honduras qui semble avoir pris de l'ampleur au cours des mois agités qui ont suivi le coup d'État du 28 juin »<sup>49</sup>.

De plus, de nombreux rapports font état d'attaques particulièrement violentes contre des jeunes honduriens. Le COFADEH a rapporté qu'une grande part des personnes dont les droits ont été bafoués par les forces de sécurité depuis le 28 juin était des jeunes de moins de 25 ans<sup>50</sup>.

---

<sup>46</sup> M. Thompson. « Honduran Military Coup Reverses Women's Gains in Human Rights », *Upside Down World*, 31 août 2009, [en ligne]. [<http://upsidedownworld.org/main/content/view/2082/68/>]

<sup>47</sup> M. Knapke. « Coup's Impact on Honduran Women », *Foreign Policy in Focus*, 22 octobre 2009, [en ligne]. [<http://www.fpif.org/fpiftxt/6518>]

<sup>48</sup> *Ibid.*

<sup>49</sup> Human Rights Watch. « Honduras: Investigate Murders of LGBT People », *HRWnews*, 16 décembre 2009, [en ligne]. [<http://www.hrw.org/en/news/2009/12/16/honduras-investigate-murders-lgbt-people>]

<sup>50</sup> Comité des familles de détenus disparus du Honduras (COFADEH). *Segundo informe: Violaciones a derechos humanos en el marco del golpe de estado en Honduras*, Tegucigalpa, Honduras, COFADEH, 22 octobre 2009.

### 4.3 Violation des droits des travailleurs

Les groupes de défense des droits des travailleurs au Honduras ainsi que les groupes internationaux de défense des droits ont rapporté des violations des droits de travailleurs après le coup d'État. Voici des exemples de ces violations :

- Forcer les travailleurs, avec l'appui de l'armée, à participer aux Marches de la Paz (Marches de la paix) organisées par le président de fait, Roberto Micheletti, et financées par le milieu des affaires.
- Violer le droit fondamental de grève des travailleurs par un décret.
- Harceler et intimider les travailleurs, surtout les travailleurs en grève. Ces violations ont touché particulièrement les membres des syndicats d'enseignants et sont décrites en détail dans le rapport final de la CIDH.
- Exiger des travailleurs dans les maquiladoras qu'ils travaillent deux heures supplémentaires chaque jour sans paie à cause du couvre-feu imposé par les autorités de fait.
- Muter les travailleurs sans avoir consulté leur syndicat.
- Retenir les salaires<sup>51</sup>.

En plus des violations particulières des droits des travailleurs, les syndicalistes ont subi des menaces et du harcèlement et ont souvent été la cible des forces de sécurité pour avoir mené des activités de protestation contre le coup d'État. Le mouvement des travailleurs du Honduras a joué un rôle crucial dans l'organisation des travailleurs et la création d'alliances avec les mouvements sociaux d'opposition au coup d'État. Le CIDH a relevé que des plaintes avaient été déposées à la suite des persécutions de manifestants à qui on demandait de dénoncer les chefs syndicaux et certains enseignants.

Pendant le coup d'État, le Collectif des femmes du Honduras (CODEMUH), une organisation de défense des droits des femmes qui vise à donner plus de pouvoir aux travailleuses dans les zones franches industrielles (ZFI) du Honduras, a dénoncé le fait que le Conseil de l'entreprise privée du Honduras (COHEP) ait profité de la crise pour tenter de faire adopter des réformes qui rendraient les lois en matière d'emploi plus souples dans les ZFI. Ces modifications devaient permettre aux propriétaires d'entreprise d'embaucher des travailleurs temporaires ou à temps partiel, engendrant ainsi la perte des prestations sociales, une réduction de la sécurité d'emploi et d'autres conséquences à long terme touchant le moyen de subsistance des travailleurs<sup>52</sup>.

Ironiquement, ce projet de loi était mis sur pied au moment où les travailleurs dans les maquiladoras du pays célébraient une importante victoire : après avoir lutté pendant des années pour se syndiquer, appuyés par les consommateurs à l'étranger, les travailleurs de l'entreprise Russell Athletics ont finalement obtenu de la société, en novembre 2009, qu'elle ouvre une usine où ils seraient syndiqués, qu'elle embauche des centaines de nouveaux travailleurs et qu'elle respecte la liberté d'association dans toutes ses usines au Honduras.

---

<sup>51</sup> Commission interaméricaine des droits de l'homme. *Honduras: Human Rights and the Coup D'état* (OEA/Ser.L/V/II. Doc. 55), Washington, D.C., OEA, 2009.

<sup>52</sup> Collectif des femmes du Honduras (CODEMUH). *Empresarios, "Bondades" y maldades*, San Pedro Sula, Honduras, 2009.

Même si le cas de Russell Athletics constitue une importante victoire, la lutte pour des conditions de travail décentes continue de représenter un défi majeur au Honduras. Comme les investisseurs canadiens sont de plus en plus présents sur ce marché, il est essentiel que les fonds publics du Canada visant à appuyer ces investissements le fassent conformément aux principes et aux droits des travailleurs stipulés dans la Déclaration relative aux principes et droits fondamentaux au travail de l'Organisation internationale du Travail (OIT).

#### **4.4 Contrôle des médias et atteintes à la liberté d'expression**

Après le coup d'État, le pays a adopté plusieurs décrets portant atteinte à la liberté d'expression et favorisant un contrôle plus strict des médias, particulièrement de ceux qui critiquaient le coup d'État<sup>53</sup>.

Les autorités de fait ont exercé un contrôle de l'information en procédant à la fermeture de certains médias, à la militarisation de leurs installations, à la saisie de leur matériel, à l'interruption de la transmission des signaux de certaines stations de télévision par câble, à des pannes d'électricité délibérées pour perturber les transmissions, à des attaques et des menaces envers des journalistes travaillant pour des médias qui s'étaient prononcés contre le coup d'État et au meurtre de certains de ces journalistes<sup>54</sup>. Le COFADEH a répertorié des violations du droit d'expression envers 27 médias et 26 journalistes au cours des 100 premiers jours ayant suivi le coup d'État<sup>55</sup>.

À la suite de pressions internes et internationales concertées, le régime de fait s'est dit prêt à abroger certains des décrets controversés. Toutefois, Reporters sans frontières a constaté que de nombreux médias ne pouvaient pas reprendre leurs activités habituelles parce que leur matériel ne leur avait pas encore été retourné, leur permis n'avait pas été validé et les signaux de radiodiffusion n'avaient pas été rétablis, ce qui a poussé cette organisation de protection de la liberté de presse à poser la question : « ... comment les élections que le gouvernement de fait souhaite à tout prix organiser le 29 novembre peuvent-elles être considérées comme démocratiques en l'absence d'une diversité de médias<sup>56</sup>? »

Ces violations de la liberté d'expression se sont poursuivies après les élections. Le 7 janvier 2010, à la suite d'un raid et d'un incendie criminel commis contre Faluma Bimetu (Radio Coco Dulce), une station de radio communautaire de la ville de Triunfo de la Cruz

---

<sup>53</sup> Les médias au Honduras sont largement contrôlés par un petit groupe de familles qui sont également propriétaires d'un grand nombre d'entreprises importantes (notamment des banques, des sociétés, des sociétés agro-industrielles et des usines d'assemblage), ce qui a renforcé le pouvoir des familles importantes sur les sphères politique et économique. [<http://www.article19.org/speaking-out/honduras>]

<sup>54</sup> Reporters sans frontières. *Media in Coup Storm*, 7 septembre 2009, [en ligne]. [<http://www.rsf.org/Media-in-coup-storm.html>]

<sup>55</sup> Comité des familles de détenus disparus du Honduras (COFADEH). *Segundo informe: Violaciones a derechos humanos en el marco del golpe de estado en Honduras*, Tegucigalpa, Honduras, COFADEH, 22 octobre 2009.

<sup>56</sup> Reporters sans frontières. *Lifting of state siege does not guarantee restoration of media diversity*, 7 octobre 2009, [en ligne]. [[http://www.rsf.org/spip.php?page=article&id\\_article=34656](http://www.rsf.org/spip.php?page=article&id_article=34656)]

Voir aussi : Reporters sans frontières. *Presidential inauguration must not eclipse coup's impact on press freedom*, 27 janvier 2010, [en ligne]. [<http://www.rsf.org/Presidential-inauguration-must-not.html>]

s'adressant à la communauté Garifuna-Afro-Antillaise, Reporters sans frontières en est venu à la conclusion que « les médias indépendants ou en opposition avec le coup d'État sont toujours en danger »<sup>57</sup>.

#### **4.5 Conflits territoriaux et déplacements de population après le coup d'État**

*Après le coup d'État au Honduras, les conflits se sont exacerbés dans le pays, et plus particulièrement dans la vallée de l'Aguán, où font rage les conflits liés à la propriété des terres agricoles. Malgré le fait que, l'an dernier, le président Zelaya, les paysans, l'Institut agraire national et les propriétaires fonciers ont signé une entente dans laquelle il est précisé que personne ne peut contester la propriété de ces terres sans fournir la preuve de la légalité de la requête, les déplacements de population se poursuivent dans cette zone....*

Francisco Fúnez, directeur de l'Institut national pour la réforme agraire sous le gouvernement de Zelaya<sup>58</sup>

La lutte pour la reconnaissance des terres en propriété collective des paysans ainsi que du territoire ancestral de la communauté afro-hondurienne ne date pas d'hier au Honduras. Même si les réformes agraires ont permis aux communautés autochtones et afro-honduriennes d'obtenir certaines terres en propriété collective, les gouvernements subséquents et des tiers ont par la suite compromis ces acquis en se réappropriant les terres pour leur propre usage.

Des organisations paysannes locales réunies sous le nom de Mouvement uni des paysans de la vallée de l'Aguán (MUCA) affirment que, depuis des années, de grands propriétaires fonciers s'approprient illégalement bon nombre de leurs terres collectives. Elles soutiennent que l'article 106 de la loi sur la réforme agraire est plus ou moins foulé aux pieds. Cet article prévoit que les terres en propriété collective ne peuvent être vendues ou transférées, en tout ou en partie, sans l'autorisation préalable de l'Institut agraire national (INA). Des membres des collectivités ont rencontré des représentants du gouvernement à de nombreuses occasions pour réclamer le règlement du conflit par des moyens légaux. Le 19 juin 2009, une entente a été signée entre le président Zelaya et des groupes paysans dans la vallée de l'Aguán Bajo pour la mise sur pied d'une équipe technique juridique qui serait chargée d'enquêter sur la légalité de la propriété des terres contestées<sup>59</sup>.

Toutefois, depuis les élections du 29 novembre, plusieurs collectivités occupant des terres dans la vallée de l'Aguán se sont fait agresser. Ces terres sont réclamées par la Cressida Corporation, qui est présidée par Miguel Facussé Barjam. Celui-ci est un proche allié de Roberto Micheletti, l'un des artisans du coup d'État. Parmi les attaques, on compte la détention d'au moins

---

<sup>57</sup> Reporters sans frontières. *Arson attack on community radio station previously targeted by coup supporters*, 8 janvier 2010, [en ligne]. [<http://www.rsfs.org/Arson-attack-on-community-radio.html>]

<sup>58</sup> Soberano. *La verdad de lo que ocurre en el Aguan, desde el Movimiento Unificado de Campesinos (MUCA)*, 14 janvier 2010.

<sup>59</sup> *Ibid.*

18 leaders communautaires et les opérations menées conjointement les 8 et 27 janvier ainsi que les 12 et 14 février par l'armée, la police et la milice de sécurité privée, qui ont détruit des maisons et touché par balle plusieurs membres de la communauté<sup>60</sup>.

La question de la réforme agraire demeure cruciale au Honduras et est essentielle pour l'élimination de la pauvreté. Le recours à l'armée et à la police par les auteurs du coup d'État, puis par les décideurs, pour évincer violemment les agriculteurs locaux et leur famille des terres qu'ils habitent et cultivent fait reculer les importants progrès réalisés par les groupes paysans dans leur lutte pour le respect des lois créées dans le but de protéger leurs droits.

## 5.0 RÉACTION DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE ET RÔLE DU GOUVERNEMENT CANADIEN

La destitution du président Zelaya a immédiatement été reconnue comme étant un coup d'État et été condamnée par les gouvernements de la région et les enceintes internationales, notamment l'Assemblée générale des Nations unies, la CIDH et l'Assemblée générale de l'OEA<sup>61</sup>. Invoquant la Charte démocratique interaméricaine, l'Assemblée générale de l'OEA a qualifié le coup d'État d'« altération inconstitutionnelle de l'ordre démocratique » et a par la suite suspendu la participation du Honduras à l'OEA.

Tout au long de la crise, les diplomates canadiens ont joué un rôle actif dans les enceintes multilatérales. Le GOPA a appuyé le Canada, qui a d'abord condamné le coup dans un communiqué du ministre Kent, puis lors de divers forums internationaux, notamment ceux nommés ci-dessus et le groupe du G16 qui réunit les pays donateurs<sup>62</sup>. Toutefois, le GOPA s'est alarmé en constatant que de nombreuses déclarations publiques des représentants canadiens rendaient la position officielle du pays ambiguë et du coup affaiblissaient le consensus international, réduisant ainsi la capacité de la communauté internationale d'inciter le régime nouvellement en place à redonner le pouvoir au président élu démocratiquement.

---

<sup>60</sup> G. Trucchi. « MUCA denuncia nuevos desalojos y un macabro plan contra los campesinos: Asesinatos, secuestros, torturas y desalojos en la nueva era de "Pepe" Lobo », *Rel-UITA*, 17 février 2010, [en ligne]. [[http://www.rel-uita.org/agricultura/muca\\_denuncia\\_nuevos\\_desalojos.htm](http://www.rel-uita.org/agricultura/muca_denuncia_nuevos_desalojos.htm)]

S. Cuffe. « Honduras: Two Detained and Fear of Evictions by Coup Security Forces in Land Recuperations in Colón », *Dominion*, 17 décembre 2009, [en ligne]. [<http://www.dominionpaper.ca/weblogs/sandra/3074>]

<sup>61</sup> Assemblée générale des Nations unies. *Situation in Honduras: democracy breakdown* (résolution 63/301 adoptée par l'Assemblée générale), 1<sup>er</sup> juillet 2009.

Commission interaméricaine des droits de l'homme. *IACHR Strongly Condemns Coup in Honduras* (communiqué), 28 juin 2009.

Organisation des États américains. *Resolution on the Political Crisis in Honduras* (AG/RES. 1) (XXXVII-E/09) 37<sup>e</sup> session, OEA/Ser.P/XXXVII-E/09, Washington, D.C., OEA, 1<sup>er</sup> juillet 2009.

<sup>62</sup> Gouvernement du Canada. « Déclaration du ministre Kent sur la situation au Honduras », *Centre des nouvelles du Canada*, 28 juin 2009, [en ligne]. [<http://www.international.gc.ca/media/state-etat/news-communiques/2009/387343.aspx?lang=fra>]

Diario El Heraldo. « G 16 pide que crisis se resuelva en Honduras », *El Heraldo*, 29 juin 2009, [en ligne]. [<http://www.elheraldo.hn/Ediciones/2009/06/29/Noticias/G-16-pide-que-crisis-se-resuelva-en-Honduras>]

Les représentants canadiens n'ont jamais demandé à ce que le président Zelaya réintègre ses fonctions dans les plus brefs délais. En plus de condamner le coup d'État du bout des lèvres, ils ont insinué que le président Zelaya était en partie responsable de sa propre destitution illégale. Un informateur officiel canadien sur la crise a déclaré :

« Le président Zelaya a été destitué et expulsé du Honduras le 28 juin, soit le jour où devait avoir lieu le référendum. Le Congrès et la Cour suprême avaient déclaré plus tôt que ce référendum violait la constitution du Honduras<sup>63</sup>. »

Pendant les premiers mois de la crise et en dépit des atermoiements évidents du nouveau régime en place, le ministre Kent a fait de nombreuses déclarations où il recommandait au président Zelaya de ne pas retourner au Honduras, bien que la constitution l'y autorisât, tant qu'aucune entente n'aurait été négociée<sup>64</sup>.

D'autres représentants canadiens ont fait des déclarations visant à donner une symétrie fallacieuse à la situation en blâmant « les deux parties » (soit le gouvernement élu démocratiquement autant que ce que le Canada considère lui-même être un régime illégal) d'avoir provoqué la violence et les violations des droits de la personne perpétrées par les forces de sécurité des autorités de fait<sup>65</sup>.

Le GOPA déplore ces déclarations et souligne que les affrontements opposaient les membres lourdement armés des forces de sécurité de l'État à des civils non armés exerçant leur droit de protester contre le coup d'État conformément à l'article 3 de la constitution.

Le jour où le Honduras a été exclu de l'OEA, cette dernière est passée à deux doigts de faire adopter une résolution invitant ses pays membres à imposer des sanctions contre le Honduras. Au final, sous la pression du Canada et des États-Unis, l'OEA a adopté une résolution plus souple encourageant seulement les pays à « redéfinir leurs relations » avec le Honduras pendant la poursuite des efforts diplomatiques<sup>66</sup>. La position du Canada à cet égard est regrettable, car une réaction plus forte et concertée de la communauté internationale aurait pu forcer les autorités de fait à procéder plus rapidement aux négociations et à exiger des forces de sécurité qu'elles respectent les normes internationales en matière de droits de la personne.

---

<sup>63</sup> Gouvernement du Canada. « Document d'information », *Centre des nouvelles du Canada*, 19 juillet 2009, [en ligne]. [<http://nouvelles.gc.ca/web/article-fra.do?m=/index&nid=468239>]

<sup>64</sup> Selon les articles 102 et 81 de la constitution du Honduras, aucun citoyen hondurien ne peut être expatrié et tous les citoyens ont le droit de séjourner dans leur pays.

Affaires étrangères et Commerce international Canada. *Déclaration du ministre d'État Kent sur la situation au Honduras* (communiqué n° 200), 19 juillet 2009, [en ligne]. [<http://www.international.gc.ca/media/state-etat/news-communiqués/2009/387405.aspx?lang=fra>]

<sup>65</sup> Affaires étrangères et Commerce international Canada. *Le Canada appelle à la retenue et à une solution négociée au Honduras* (communiqué n° 268), 22 septembre 2009, [en ligne]. [<http://international.gc.ca/media/aff/news-communiqués/2009/387596.aspx?lang=fra>]

Y. Engler. « Harper government isolated as opposition to coup in Honduras grows », *Rabble.ca*, 6 juillet 2009, [en ligne]. [<http://www.rabble.ca/news/2009/07/harper-government-isolated-opposition-coup-honduras-grows>]

<sup>66</sup> G. Thompson et M. Lacey. « O.A.S. Votes to Suspend Honduras Over Coup », *New York Times*, 4 juillet 2009, [en ligne]. [<http://www.nytimes.com/2009/07/05/world/americas/05honduras.html>]

La position du Canada par rapport au Honduras comportait également de nombreuses lacunes importantes, qui ont toutes contribué à soutenir le régime militaire. Contrairement à d'autres gouvernements, comme les États-Unis et l'Union européenne, qui ont suspendu la majeure partie de l'aide bilatérale et militaire octroyée aux autorités de fait, le Canada n'a pris aucune mesure, même essentiellement symbolique, par exemple, la suspension des programmes de coopération offerts par le ministère des Affaires étrangères et du Commerce international et le ministère de la Défense nationale pour soutenir la police et l'armée du Honduras.

À l'inverse, la Banque mondiale, la Banque interaméricaine de développement et le Fonds monétaire international ont suspendu le versement d'un prêt estimé à 500 millions de dollars américains au Honduras. Les États-Unis ont également suspendu leurs relations diplomatiques avec le pays et l'octroi de visas aux personnes ayant joué un rôle dans le coup d'État.

Le Canada a également fait fi de la demande de la ministre des Affaires étrangères du président Zelaya, Patricia Rodas, de reconnaître M. Alfredo Crespo, le consul général du Honduras à Montréal, comme le mandataire du Honduras au Canada<sup>67</sup>. Encore une fois, ce refus contrastait avec les réactions des autres pays, notamment des États-Unis, qui ont reconnu le diplomate autorisé légalement par le président Zelaya comme l'ambassadeur hondurien aux États-Unis.

Au moment où les négociations visant à convaincre les deux parties de signer les accords de San José avançaient à pas de tortue, les médias ont rapporté que la « proposition des États-Unis, du Canada, du Costa Rica, des Bahamas et du Pérou de retirer le retour au pouvoir du président Zelaya des conditions préalables à des élections légitimes avait affaibli le consensus de l'Organisation des États américains sur la résolution de la crise au Honduras »<sup>68</sup>.

Il y a fort à parier que cette interjection inquiétante nuit à la crédibilité du Canada comme défenseur de la démocratie dans la région.

La question du retour au pouvoir du président Zelaya était fondamentale. La promotion des accords de San José sans le retour au pouvoir du chef d'État élu démocratiquement, transmet aux autres pays le message très inquiétant qu'il est possible de maintenir les coups d'État; que les présidents peuvent être destitués du pouvoir par la force et remplacés.

## **5.1 Le Canada et les élections de novembre 2009**

*La préparation du processus électoral a eu lieu dans un contexte où certains droits comme la liberté d'expression et le droit de réunion pacifique étaient limités ou suspendus.*

Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies<sup>69</sup>

---

<sup>67</sup> Lettre envoyée au premier ministre Harper après le coup d'État et également remise en personne au ministre Cannon par un membre du Parlement.

<sup>68</sup> Reuters. « Honduran police crackdown, but pressure mounts », *Reuters*, 30 septembre 2009, [en ligne]. <http://www.alertnet.org/thenews/newsdesk/N3095905.htm>

<sup>69</sup> Haut-Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies. *Report of the United Nations High Commissioner for Human Rights on the violations of human rights in Honduras since the coup d'état on 28 June 2009*, Genève, Suisse, Centre des medias, 2010.

Quelques jours après les élections du 29 novembre organisées par le régime illégal à l'origine du coup d'État et tenues en l'absence d'observateurs électoraux des organisations internationales les plus crédibles comme les Nations unies et l'OEA, l'ambassadeur Graeme Clark, représentant permanent du Canada à l'OEA a déclaré :

« Le Canada estime que les élections du 29 novembre se sont déroulées de manière relativement pacifique et ordonnée. Nous croyons que, même si les circonstances n'étaient pas idéales, la participation a été significative et la marge suffisamment importante pour juger la victoire non ambiguë. Le Canada est particulièrement heureux qu'aucun acte de violence majeur n'ait été rapporté. C'est ainsi que nous interprétons la situation et que nous évaluons les circonstances<sup>70</sup>. »

Le Canada fait partie des rares pays à avoir déclaré, quelques jours seulement après la tenue des élections au Honduras, qu'elles semblaient « s'être déroulées librement et de façon juste »<sup>71</sup>.

La Commission interaméricaine des droits de l'homme a déclaré que « les droits politiques [...] sont intimement liés à d'autres droits fondamentaux comme la liberté d'expression et la liberté d'association et de réunion; ensemble, ils rendent la démocratie possible »<sup>72</sup>.

Il est important de souligner que, en affirmant que les élections s'étaient déroulées « librement et de façon juste » et que la marge était suffisamment importante pour concéder une victoire « non ambiguë », le Canada faisait référence à des élections tenues dans la foulée d'un coup d'État et dans un climat de violations graves des droits de la personne, où on bâillonnait les opposants et où des dizaines de candidats inscrits, que ce soit au poste de président ou de maire, s'étaient retirés de la course en guise de protestation.

La déclaration du Canada était diamétralement opposée à celle des pays du Mercosur prononcée une semaine après les élections. Dans leur déclaration, les présidents du Mercosur ont affirmé :

« Devant l'échec du retour au pouvoir du président José Manuel Zelaya, qui avait été élu démocratiquement par le peuple hondurien, nous déclarons notre refus catégorique de reconnaître les élections du 29 novembre 2009 organisées par le gouvernement de fait, qui ont eu lieu dans un cadre inconstitutionnel, illégitime et illégal<sup>73</sup>. »

Le rapport final de la CIDH sur le coup d'État au Honduras ajoute une nouvelle dimension au tollé entourant la légitimité des élections en faisant état de graves violations et limitations des droits politiques et des processus démocratiques.

---

<sup>70</sup> J. Freeston (producteur). *Video Exclusive: Honduran Elections Exposed*, [vidéo], Washington et Toronto, The Real News Network, 2009.

<sup>71</sup> Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international. *Le Canada félicite le peuple hondurien à l'issue des élections*, (communiqué n° 364), 1<sup>er</sup> décembre 2009.

<sup>72</sup> Commission interaméricaine des droits de l'homme. *Honduras: Human Rights and the Coup D'état* (OEA/Ser.L/V/II. Doc. 55), Washington, D.C., OEA, 2009.

<sup>73</sup> MercoPress. *Mercosur presidents strongly reject Honduras November elections*, 9 décembre 2009, [en ligne]. [\[http://en.mercopress.com/2009/12/09/mercosur-presidents-strongly-reject-honduras-november-elections\]](http://en.mercopress.com/2009/12/09/mercosur-presidents-strongly-reject-honduras-november-elections)

La CIDH a constaté que des restrictions à l'exercice de la charge publique avaient toujours cours après le coup d'État dans les trois branches du gouvernement et touchaient à la fois les fonctionnaires élus directement par vote et les fonctionnaires occupant des postes non électifs. Voici les principales observations de la Commission en ce qui concerne les droits politiques :

- ❑ Les fonctionnaires jugés en opposition avec le coup d'État sont systématiquement destitués.
- ❑ Des enquêtes sont menées sur les membres du Congrès opposés au coup d'État et des mandats d'arrêt sont délivrés contre eux.
- ❑ Les membres du Congrès national subissent des menaces et des attaques physiques.
- ❑ Les fonctionnaires opposés au coup d'État ne sont pas avisés des sessions du Congrès, ce qui constitue une violation de leur droit de vote et de leur droit à la participation politique.
- ❑ Les leaders politiques sont victimes d'arrestations arbitraires, d'intimidation, de menaces et d'attaques physiques.
- ❑ L'armée prend possession des bureaux de certains maires.
- ❑ On coupe le budget de certaines villes en guise de représailles<sup>74</sup>.

Les observateurs des droits de la personne sur le terrain chargés de faire rapport sur les élections ont souligné qu'on ne pouvait ignorer le contexte global de répression. Par exemple, tout juste avant les élections, les maires du pays ont été avisés par l'armée qu'ils devaient fournir des listes des personnes actives au sein du mouvement de résistance au coup d'État dans leur région<sup>75</sup>.

Comme la journée des élections ne s'est pas déroulée aussi pacifiquement qu'on le prétendait, il était essentiel pour le Canada d'évaluer si les conditions étaient en place au Honduras pour permettre des élections légitimes, démocratiques et justes. De toute évidence, ce n'était pas le cas.

La déclaration du gouvernement canadien à la suite des élections a isolé le Canada. Cette déclaration, ajoutée à l'ambiguïté inquiétante des points de vue du Canada quant aux droits du président Zelaya et à la culpabilité des personnes qui ont perpétré le coup d'État, a sapé la vision du Canada énoncée dans la stratégie du Canada pour les Amériques. Celle-ci soulignait la nécessité de favoriser la gouvernance démocratique et faisait état de l'engagement du pays à « renforcer davantage les institutions, les pratiques et les principes démocratiques qui défendent la liberté, les droits de la personne et la primauté du droit »<sup>76</sup>.

---

<sup>74</sup> Commission interaméricaine des droits de l'homme. *Honduras: Human Rights and the Coup D'état* (OEA/Ser.L/V/II. Doc. 55), Washington, D.C., OEA, 2009.

<sup>75</sup> *Ibid.*

<sup>76</sup> Gouvernement du Canada. *Le Canada dans les Amériques*. (Catalogue n° FR5-41/1-2009, ISBN 978-0-662-06708-5) Ottawa, Canada, 2009.

## 5.2 Défis en 2010 pour les nouvelles autorités du Honduras

Malgré les tentatives des nouvelles autorités de montrer que la situation au Honduras revient à la « normale » depuis la passation des pouvoirs, le pays demeure profondément divisé.

Le décret d'amnistie adopté par le Congrès national du Honduras le 26 janvier, soit tout juste avant l'investiture de Porfirio Lobo Sosa, a soulevé de sérieuses préoccupations au sein de la communauté internationale. La CIDH presse les autorités du Honduras de revoir ce décret en tenant compte des obligations de l'État d'enquêter sur les violations graves des droits de l'homme et de les punir. La CIDH souligne que, dans la pratique, l'application des lois en matière d'amnistie a nui aux enquêtes sur ces violations ainsi qu'aux poursuites judiciaires et à l'imposition de sanctions contre les responsables, ce qui a favorisé l'impunité<sup>77</sup>.

L'idée de créer une commission de la vérité au Honduras est née du dialogue de Guaymuras et faisait partie de l'accord Tegucigalpa-San José. Son objectif au départ était de faire la lumière sur les actes perpétrés avant et après le 28 juin 2009 et de déterminer ceux qui ont mené au coup d'État afin d'éviter qu'ils se reproduisent. Toutefois, la Commission de la vérité fait déjà l'objet de critiques, car elle a été créée sans que la société civile ne soit consultée et sans véritable intention de veiller à ce que les personnes responsables du coup d'État et des violations des droits de la personne soient tenues de rendre compte de leurs actes. La Commission de la vérité est mise sur pied à un moment où de graves violations des droits de l'homme continuent d'être perpétrées en toute impunité, ce qui soulève des questions sur la volonté politique d'établir un processus crédible visant la recherche de la vérité et la réconciliation et d'assurer la sécurité des personnes qui souhaiteraient témoigner à ce moment-ci.

La période de quatre mois prévue pour les activités de la Commission constitue une autre préoccupation majeure, car elle s'avère insuffisante considérant l'ampleur des violations perpétrées.

Lorsqu'on regarde l'avenir, il est évident que la crise démocratique n'est pas terminée au Honduras. Les OSC du Honduras redoutent vivement une recrudescence de la violence et une aggravation du conflit. Dans ce contexte, il est crucial que le Canada et les autres membres de la communauté internationale adoptent une position ferme favorisant la démocratie, les droits de la personne et la primauté du droit. Ils doivent faire pression de manière efficace sur les autorités du Honduras pour qu'elles mettent fin aux violations des droits de l'homme, traduisent les responsables du coup d'État en justice et étendent la participation politique à différents secteurs.

---

<sup>77</sup> Commission interaméricaine des droits de l'homme. *IACHR expresses concern about amnesty decree in Honduras* (communiqué n° 14/10), Washington, D.C., OEA, 3 février 2010, [en ligne].  
[<http://www.cidh.org/Comunicados/English/2010/14-10eng.htm>]

## ANNEXE I

*L'élément déclencheur : question du sondage d'opinion du 28 juin 2009 sur la réforme constitutionnelle*

« Seriez-vous d'accord avec l'idée que, lors des élections générales de 2009, un quatrième scrutin ait lieu pour permettre aux citoyens de décider s'ils souhaitent la convocation d'une assemblée constituante nationale? »

*La constitution actuelle du Honduras, la seizième depuis l'indépendance du pays par rapport à l'Espagne, a été rédigée par une assemblée constituante créée par la junte militaire du général Policarpo Paz García<sup>78</sup>. Elle est entrée en vigueur le 20 janvier 1982, soit une semaine seulement après la fin d'un régime militaire qui a duré dix ans. La constitution fait état des circonstances et des modalités relatives à la tenue des consultations publiques et des référendums – dont les résultats ont force exécutoire – mais elle interdit explicitement la réforme ou la modification de certaines clauses importantes, notamment celle qui empêche les présidents d'occuper ce poste pendant plus d'un mandat de quatre ans.*

*L'opposition au sondage d'opinion proposé par le président Zelaya – exprimée notamment par le Congrès national et la Cour suprême – portait sur son caractère inconstitutionnel, car il ne respectait pas les procédures décrites dans la constitution. Toutefois, de nombreux analystes appuient le président Zelaya, qui soutenait que, comme le sondage d'opinion n'avait pas force exécutoire, il s'agissait d'un instrument distinct du mécanisme public officiel présenté dans la constitution et qu'il ne nécessitait donc pas l'approbation du Congrès<sup>79</sup>.*

*Les opposants soutenaient – et la Cour suprême a déclaré – que, comme une éventuelle assemblée constituante risquait de proposer des modifications à certaines clauses jugées « non modifiables », le sondage du 28 juin était illégal. Les opposants affirmaient plus précisément que le président Zelaya souhaitait utiliser le sondage d'opinion pour rester au pouvoir au-delà de son mandat, une hypothèse qui a toujours cours aujourd'hui.*

*En plus de parler en termes généraux de la nécessité d'une réforme constitutionnelle, le président Zelaya n'a jamais proposé de modifications précises que prendrait en considération une future assemblée constituante. Un second mandat consécutif du président Zelaya aurait été impossible dans tous les cas. Le président Zelaya ne s'est jamais présenté aux élections de novembre 2009. Même si un quatrième scrutin avait eu lieu lors de ces élections et que la majorité des Honduriens s'étaient prononcés en faveur d'un processus de réforme de la constitution, les étapes pour y parvenir n'auraient pu être déterminées que par le gouvernement nouvellement élu, soit après la fin du mandat du président Zelaya.*

<sup>78</sup> T. Merrill (éd.). *Honduras: A Country Study*, Washington, D.C., Library of Congress, 1995.

<sup>79</sup> Voir, par exemple, l'analyse de M. Francisco Palacios Romeo, professeur de droit constitutionnel à l'Université de Zaragoza, en Espagne, citée à l'adresse suivante : <http://hondurascoup2009.blogspot.com/2009/07/as-we-watch-and-wait-revisiting.html>